



VILLE DE BELOEIL

Conseil de la ville

RÈGLEMENT 1653-16-2025

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Dépôt du projet : 25 août 2025

Avis de motion : 25 août 2025

Adoption : 22 septembre 2025

Entrée en vigueur : 7 novembre 2025

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement a pour objet de mettre à jour les annexes contenant la liste exhaustive de la signalisation routière présente sur le territoire de façon à s'assurer que le contenu du règlement reflète les modifications qui ont été apportées sur le territoire.

**RÈGLEMENT 1653-16-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du conseil du 25 août 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 25 août 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que la présidente d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

LA VILLE DE BELOEIL, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Les annexes B, F, G, H, I, J et K du règlement 1653-00-2011 sont remplacées par les nouvelles annexes B, F, G, H, I, J et K jointes en liasse à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 22 septembre 2025.

NADINE VIAU, mairesse
Présidente de la séance

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

ANNEXE A

ANNEXE B		
PANNEAUX D'ARRÊT		
ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION
Adam, rue	Faessler, rue	S-N
	Desmarais, rue	N-S
Adrien-Provencher, rue	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	S-N/N-S
	Maurice-Auclair, rue	S-N/N-S
	Donat-Corriveau, rue	S-N/N-S
Alexander, rue	F.-X.-Garneau, rue	O-E/E-O
	Brousseau, rue	N-S
	Dupré, rue	E-O/O-E
	Pins, rue des	E-O
Alexis-Galipeau, rue	Bénoni-Robert, rue	E-O
	Denise-Asselin, rue	N-S
Alexis-Mézières, rue	Gagnon, rue	S-N
Allie, rue	Beauchemin, rue	N-S
	Héroux, rue	S-N
Alouettes, rue des	Merles, rue des	O-E
	Colombes, rue des	E-O
André-Labadie, rue	Larose, rue	N-S
	Sylvain, rue	N-S/S-N
	Leclerc, rue	N-S/S-N
	Carmen-Bienvenu, avenue	N-S/S-N
	Boischatel, rue	N-S/S-N
	Gauthier, rue	N-S/S-N
	Serge-Pepin, rue	S-N
	Gagnon, rue	N-S/S-N
	Brisebois, rue de	N-S/S-N
Ange-Aimé-Lebrun, rue	Yvon-L'Heureux Nord, boul.	O-E
	Bénoni-Robert, rue	O-E
	Édesse-Morin, rue	E-O
	À la piste cyclable	O-E/E-O
	Léa-Lafontaine, rue	O-E
	Claude-Perraud	E-O
	Azarie-Lamer, rue	O-E/E-O
	Simonne-Monet, rue	N-S/S-N
	Paul-Perreault, rue	N-S/S-N
	Denise-Asselin, rue	N-S/S-N
	Saint-Jean-Baptiste, rue	N-S
Angélique-Daigneault, rue	Salomon, rue	N-S
	Beaugrand, rue	S-N
Anne-McKeating, rue	Armand-Lamoureux, avenue	S-N
Aragon, rue	Des Groseilliers, rue	O-E
Armand-Daigle, rue	Denise-Asselin, rue	S-N
	Au 1147	
Armand-Lamoureux, avenue	André-Labadie, rue	O-E
	Maurice-Auclair, rue	
Asselin, rue	Lechasseur, rue	S-N
Auger, rue	Brillon, rue	E-O
	Pigeon, rue	N-S
Auteuil, rue d'	Champlain, rue	E-O
Autoroute 20 est, sortie #112	Richelieu, rue	O-E
Autoroute 20 ouest, sortie #112	Industrie, rue de l'	S-N
Azarie-Lamer, rue	Au 1115	
Banting, rue	Chênes, rue des	S-N
	Ducharme, rue	N-S

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION
Beauchemin, rue	Bosquet, rue du	E-O
	Héroux, rue	S-N
	Potvin, rue	N-S/S-N
Beaugrand, rue	Lapointe, rue	E-O
Bernard, rue	Dupré, rue	E-O/O-E
	Laurier, rue	O/E
	Brillon, rue	E-O/O-E
	Boullé, rue	E-O
Bernier, rue	Laurendeau, rue	N-S
	Marcotte, rue	S-N
Bienville, rue	Vauquelin, rue	S-N
	Gouin, rue	O-E
Biron, rue	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	E-O
	Champlain, rue	O-E/E-O
	Richelieu, rue	O-E
Boischatel, rue de	Leclerc, rue	O-E
	André-Labadie, rue	E-O
Boisclair, rue	Buisson, rue du	N-S
	Gagnon, rue	S-N
Bonair, rue	Cartier, boulevard	O-E
	Hertel, rue	E-O/O-E
	Dupré, rue	E-O
Borduas, rue	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O
	Banting, rue	O-E
Bosquet, rue du	Henri-Bourassa, rue	N-S
	Larose, rue	S-N
Boullé, rue	Pigeon, rue	N-S/S-N
	Radisson, rue	E-O
	Lechasseur, rue	N-S
	Bernard, rue	S-N/N-S
Bourgeois, rue	Lapointe, rue	E-O/O-E
	Dupré, rue	O-E/E-O
	Saint-Joseph, rue	E-O/O-E
	Riviera, rue	N-S/O-E
	Richelieu, rue	O-E
	Cormier, rue	O-E/E-O
	Vinet, rue	O-E
	Larose, rue	S-N
	Henri-Bourassa	O-E/E-O
Brébeuf, rue	Dupré, rue	E-O/O-E
	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	O-E
	Gouin, rue	E-O
Brillon, rue	Pigeon, rue	N-S
	Dupré, rue	O-E/E-O
	Bernard, rue	S-N/N-S
	Monseigneur-De Laval	O-E
Brises, rue des	Prairies, rue des	S-N/N-S
	Larose, rue	S-N/N-S
	Gagnon, rue	S-N
Brodeur, rue	Laurier, rue	O-E
Bromont, rue de	Duvernay, rue	
Brunelle, rue	Richelieu, rue	O-E
	Laurier, rue	O-E
	Dupré, rue	E-O
Calixa-Lavallée, rue	Lechasseur, rue	S-N (2)
Cap, rue du	Gagnon, rue	S-N
	Buisson, rue du	N-S

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION
Capri, rue de	Dupré, rue	E-O/O-E
	Brises, rue des	E-O
Carignan, rue de	Mésy, rue	E-O
	Alexander, rue	S-N
Carillon, rue de	Bienville, rue	N-S
	Vauquelin, rue	S-N
Carmen-Bienvenu, avenue	André-Labadie, rue	O-E
Carrefour, rue du	Brébeuf, rue	S-N
	Duvernay, rue	N-S/S-N
	Mail Montenach	N-S
Cartier, boulevard	Hertel, rue	S-N
	Bernard-Pilon, rue	N-S
	Choquette, rue	N-S/S-N
	Entrée de centre commercial Place Beloeil, 285 boulevard Cartier	N-S/S-N
	Bonair, rue	N-S/S-N
Cedar, rue	Le Corbusier, rue	S-N/N-S
	Chênes, rue des	S-N
	Le Moyne, rue	N-S
Chabanel, Place	Cartier, boulevard	O-E (2)
Champagne, rue	Richelieu, rue	O-E
	Raphaël, rue	O-E/E-O
	Sylvain, rue	E-O/N-S
	Boischatel, rue de	S-N
Champlain, rue	Verchères, rue	S-N
	Orsali, rue	S-N/N-S
	Limoges, rue	N-S
Chanoine-Pépin, rue du	Vinet, rue	E-O
	Monseigneur-Moreau, rue	E-O/O-E
	Dupré, rue	O-E
Chardonnerets, rue des	Adam, rue	O-E
Châteaux, rue des	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O
	Marquises, rue des	O-E
Chênes, rue des	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O
	Banting, rue	E-O/O-E
	Dupré, rue	E-O/O-E
	Tilleuls, rue des	E-O/O-E
	Sir-Wilfrid-Laurier, boul.	O-E
Chevaliers, rue des	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	O-E
Choquette, rue	Richelieu, rue	O-E
	Corinne, rue	E-O/O-E
	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O
	Hertel, rue	E-O
	Hertel, rue	O-E
Colibris, rue des	Desmarais, rue	S-N
Colline, rue de la	Buisson, rue du	N-S
	Gagnon, rue	S-N
Colombes, rue des	Desmarais, rue	S-N
Cormier, rue	Bourgeois, rue	N-S
	Riviera, rue	S-N
Corinne, rue	De Rouville, rue	N-S
	Choquette, rue	S-N
	Brousseau, rue	S-N/N-S
Crémazie, rue	Lechasseur, rue	S-N
Curie, rue	Goulet, rue	E-O
	Le Moyne, rue	N-S

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION
De La Salle, rue	Bernard-Pilon, rue	N-S
	Brousseau, rue	S-N
De Lévis, rue	Radisson, rue	O-E
	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O
Demers, rue	Goélands, rue des	N-S
	Mouettes, rue des	E-O
De Montenach, rue	Iberville, rue	N-S
	Laurier, rue	O-E
	Dupré, rue	E-O/O-E
Denault, rue	Bourgeois, rue	N-S
	Cormier, rue	E-O
Denise-Asselin, rue	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	O-E
	Alexis-Galipeau, rue / Lucien-Huot, croissant	O-E/E-O
	Ange-Aimé-Lebrun, rue	E-O
	Face au 769	
	Entre le 784-786 et le 788-790	
De Rouville, rue	Cartier, boulevard	E-O/O-E
	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	E-O/O-E
	Saint-Georges, rue	O-E
	Montcour, rue	N-S
Des Groseilliers, rue	Domaine, rue du	N-S
	Adjacent au 860, Des Groseilliers	N-S
Desjardins, rue	Larose, rue	S-N (2)
Deslauriers, rue	Richelieu, rue	O-E
	Goya, rue	E-O/O-E
	Mondelet, rue	O-E/E-O
Desmarais, rue	Grimard, rue	O-E
	Colibris, rue des	E-O/O-E
	Près du 1177	E-O
Des Ormeaux, rue	Bourgeois, rue	S-N
	Orléans, rue	O-E
Dieppe, rue de	Bernard-Pilon, rue	N-S
	Montcour, rue	S-N
Domaine, rue du	Radisson, rue	O-E
Doré, rue	Gadbois, rue	O-E/S-N
Drummond, rue	Bienville, rue	N-S
	Vauquelin, rue	S-N
Dupré, rue	Bernard-Pilon, rue	N-S
	Chênes, rue des	S-N
	Pigeon, rue	S-N/N-S
	Bonair, rue	N-S/S-N
	Larose, rue	S-N
	Lechasseur, rue	N-S
	Beloeil, rue	N-S/S-N
	Brillon, rue	N-S/S-N
	Hubert, rue	N-S/S-N
	Bourgeois, rue	N-S/S-N
	Capri, rue	N-S/S-N
	Saint-Jean-Baptiste, rue	N-S/S-N
	Brébeuf, rue	N-S
	Bromont, rue	O-E
	Beloeil, rue	S-N/N-S
Duvernay, rue	Lechasseur, rue	E-O
	Bromont, rue de	E-O/O-E
	Face au 266, côté pair	
Édesse-Morin, rue	Ange-Aimé-Lebrun, rue	N-S

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION
F.-X.-Garneau, rue	Choquette, rue	N-S/S-N
	Martel, rue	S-N
	Alexander, rue	S-N/N-S
	Bernard-Pilon, rue	N-S
Faessler, rue	Hirondelles, rue des	E-O/O-E
	Grimard, rue	O-E
	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	O-E
Faisans, rue des	Colombes, rue des	E-O
	Merles, rue des	O-E
Forges, rue des	Industrie, rue de l'	S-N
Frontenac, rue	Champlain, rue	O-E
	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	E-O
Gadbois, rue	Vinet, rue	E-O
	Saint-Jean-Baptiste, rue	N-S
Gagnon, rue	Richelieu, rue	O-E
	Goya, rue	E-O/O-E
	Valmont, rue	E-O/O-E
	André-Labadie, rue	E-O
Gai-Rosier, rue du	Pré-Vert, Montée du	N-S
Galilée, rue	Gounod, rue	N-S/S-N
	Grenet, rue	E-O/O-E
	Gauvin, rue	E-O
Gauthier, rue	Marnier, rue	O-E
	André-Labadie, rue	E-O
Gauvin, rue	Henri-Bourassa, rue	S-N
	George-Sand, rue	N-S
George-Sand, rue	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O
Gouin, rue	Lechasseur, rue	N-S
Goulet, rue	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O
	Le Moyne, rue	N-S
Gounod, rue	Galilée, rue	E-O
	Lapointe, rue	O-E
Gouverneurs, rue des	Seigneurs, rue des	S-N
	Châteaux, rue des	S-N
Goya, rue	Gagnon, rue	N-S
	Deslauriers, rue	S-N
Grenet, rue	Galilée, rue	S-N
Grimard, rue	Desmarais, rue	S-N/N-S
	Goélands, rue des	N-S
	Faessler, rue	S-N
Guertin, rue	Saint-Jean-Baptiste, rue	N-S
	Saint-Mathieu, rue	S-N
Guy-Girouard, rue	Carmen-Bienvenu, avenue	S-N
	Face au 65	O-E
Henri-Bourassa, rue	Bourgeois, rue	O-E
	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O
	Bourgeois, rue	O-E
Henry-R.-Gray, rue	Face au 1655	
Héroux, rue	Bosquet, rue du	E-O
	Bourgeois, rue	O-E
Hertel, rue	Choquette, rue	N-S
	Le Moyne, rue	S-N/N-S
	Cartier, boulevard	E-O/O-E
	Bretelle d'accès en provenance du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	E-O
Hirondelles, rue des	Faessler, rue	N-S (2)
Hogan, Place	Riviera, rue	N-S (2)

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION
Honoré-Mercier, rue	Dupré, rue	O-E
	Brillon, rue	S-N
Hôtel-de-Ville, rue de l'	Laurier, rue	E-O
Hubert, rue	Laurier, rue	E-O
	Dupré, rue	E-O (2)
	Richelieu, rue	O-E
Iberville, rue	De Montenach, rue	S-N
	Boullé, rue	E-O
Industrie, rue de l'	Autoroute 20 ouest, sortie 112	O-E/E-O
	Richelieu, rue	O-E
Jean-Baptiste-Allard, rue	Beaugrand, rue	S-N
	Salomon, rue	N-S
Jean-Lanctôt, rue	Bernard, rue	N-S
	Brillon, rue	S-N
Jeannotte, rue	Richelieu, rue	O-E
Joseph-Parent, rue	Louis-Marchand, rue	N-S
Lafontaine, rue	Champlain, rue	O-E
Lajeunesse, rue	Pigeon, rue	N-S/S-N
	Repos, rue du	S-N
Lalonde, rue	Richelieu, rue	O-E
	Brises, rue des	E-O
Lapalme, rue	Bosquet, rue du	E-O
	Bourgeois, rue	O-E
Lapierre, rue	Monseigneur-Lajoie, rue	N-S
	Vinet, rue	E-O
Lapointe, rue	Bourgeois, rue	S-N
	Gounod, rue	S-N/N-S
La Rochelle, rue de	Prévert, Montée du	O-E
Larose, Croissant	Larose, rue	N-S (2)
Larose, rue	Richelieu, rue	O-E
	Oka, rue	E-O/O-E
	André-Labadie, rue	E-O/O-E
	Vinet, rue	E-O/O-E
	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O
	Brises, rue des	E-O/O-E
	Marnier, rue	E-O/O-E
	Bourgeois, rue	E-O/O-E
	Marie-Posé	E-O/O-E
Lataille, rue	Dupré, rue	O-E
	Prairies, rue des	S-N
Laurendeau, rue	Grimard, rue	E-O
	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	O-E
Laurier, rue	Jeannotte, rue	N-S/ S-N
	Hubert, rue	N-S/ S-N
	Brunelle, rue	N-S
	Saint-Jean-Baptiste, rue	S-N
	Saint-Mathieu, rue	S-N
Lechasseur, rue	Radisson, rue	E-O/O-E
	Boullé, rue	E-O/O-E
	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O
	Dulude, rue	E-O/O-E
	Dupré, rue	E-O/O-E
	Entrée de stationnement Mail Montenach	S-N
	Entrée de stationnement Mail Montenach	O-E
	Duvernay, rue	S-N

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION
Lechasseur, rue (suite)	Duvernay, rue	E-O
	Face au 346, rue Lechasseur	S-N
Le Moyne, rue	Vincent-Massey, rue	E-O/O-E
	Cedar, rue	E-O/O-E
Léa-Lafontaine, rue	Près du 1184	
Léonard-De Vinci, rue	Deschamps, rue	S-N
Léopold-Lacroix, rue	Face au 435	O-E
	Armand-Lamoureux, avenue	N-S
Limoges, rue	Champlain, rue	O-E
	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	E-O
Loiselle, rue	Laurendeau, rue	S-N
	Dumas, rue	N-S
Louis-Hébert, rue	Dupré, rue	O-E
	Vincent-Massey, rue	E-O
	Le Moyne, rue	N-S/S-N
Louise-Bernard, rue	Rémi-Dansereau, rue	O-E
Lucien-Huot, croissant	Denise-Asselin, rue	S-N
Mail Montenach	Carrefour, rue du	
Malo, rue	Dupré, rue	E-O
	Saint-Joseph, rue	O-E
Manoirs, des	Yvon-L'heureux Nord, boulevard	E-O
Marcotte, rue	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	O-E
	Grimard, rue	E-O
Marie-Posé, rue	Larose, rue	N-S
	Face au 681	O-E
	Face au 687	S-N
	Face au 573	E-O/O-E
	Marie-Posé, rue	O-E
Marnier, rue	Larose, rue	N-S
	Buisson, rue du	S-N
Marquises, rue des	Sources, rue des	S-N/N-S
	Châteaux, rue des	N-S
	Saint-Jean-Baptiste, rue	O-E
	Marquises, rue des	E-O/O-E N-S/S-N
	Face au 853	S-N
	Face au 909	S-N
	Face au 990	O-E
Martel, rue	Choquette, rue	N-S
	Alexander, rue	S-N
	Jeanne-Mance, rue	S-N
	F.-X.-Garneau, rue	S-N/N-S
Matisse, rue	Dupré, rue	E-O
	Bonair, rue	S-N
Maurice-Auclair, rue	Armand-Lamoureux, avenue	O-E
Mésanges, rue des	Faessler, rue	N-S (2)
Merles, rue des	Cigognes, rue des	S-N
Mézy, rue	Bernard-Pilon, rue	N-S
	Alexander, rue	S-N
Michel, rue	Boischatel, rue de	S-N
	Richelieu, rue	O-E
Monseigneur Moreau Nord, rue	Chanoine-Pépin, rue du	S-N
Montcour, rue	De La Salle, rue	E-O
	Cartier, boulevard	O-E
	Dupré, rue	O-E
Montsabré, rue	Tilleuls, rue des	E-O
	Sainte-Maria-Goretti, rue	O-E

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION
Mouettes, rue des	Desmarais, rue	S-N
	Goélands, rue des	N-S
Mozart, rue	Ducharme, rue	O-E
	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O
Nelligan, rue	Corbusier, rue	S-N
	Hertel, rue	N-S
Nepveu, rue	Brébeuf, rue	N-S
	Brunelle, rue	S-N
Noiseux, rue	Richelieu, rue	O-E
	Noiseux, rue	S-N
	Dupré, rue	E-O
Normand, Place	Claude, rue	S-N (2)
Oka, rue	Buisson, rue du	S-N
	Larose, rue	N-S
Orléans, rue d'	Bourgeois, rue	N-S
	Riviera, rue	S-N
Ormeaux, rue des	Orléans, rue d'	O-E
	Bourgeois, rue	E-O
Orsali, rue	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	E-O
	Champlain, rue	E-O/O-E
	Richelieu, rue	O-E
Outardes, rue des	Merles, rue des	O-E
	Colombes, rue des	E-O
Paul-Perreault, rue	Ange-Aimé-Lebrun, rue	N-S/S-N
	Denise-Asselin, rue	N-S
	Régis-Phaneuf, rue	N-S/S-N
Pasteur, rue	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	O-E
	Cartier, boulevard	E-O/ O-E
	Montcour, rue	E-O
Perreault, rue	Saint-Georges, rue	O-E
	Corinne, rue	E-O
Picard, rue	Brébeuf, rue	S-N
	Duvernay, rue	N-S
Picasso, rue	Mondelet, rue	N-S
Pierre-H.-Lambert, rue	Salomon, rue	N-S
	Beaugrand, rue	S-N
Pigeon, rue	Laurier, rue	O-E
	Brillon, rue	E-O/ S-N
	Radisson, rue	E-O
	Dupré, rue	E-O/O-E
	Boullé, rue	E-O/O-E
Pré-vert, Montée du	Richelieu, rue	O-E
	Joli-Vent, rue du	O-E/E-O
	Gai-Rosier, rue du	O-E/E-O
Quai du Vieux-Moulin	Richelieu, rue	
Racicot, rue	Loiselle, rue	O-E
	Goélands, rue des	N-S/S-N
	Dumas, rue	N-S/S-N
Radisson. rue	Pigeon, rue	N-S/S-N
	Boullé, rue	S-N/N-S
	De Lévis, rue	N-S/S-N
	Repos, rue du	N-S/S-N
	Lechasseur, rue	N-S
	Saint-Jean-Baptiste, rue	S-N
Rainville, rue	Auteuil, rue d'	N-S
	Orsali, rue	S-N
Raphaël, rue	Champagne, rue	S-N

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION
Régis-Phaneuf, rue	Armand-Lamoureux, avenue	
	Gilbert-Desautels, rue	O-E/E-O
	Paul-Perreault, rue	O-E/E-O
	Régis-Phaneuf, rue	
Repos, rue du	Radisson, rue	O-E
Richelieu, rue	Choquette, rue	S-N/ N-S
	Brunelle, rue	S-N/N-S
	Jeannotte, rue	S-N/N-S
	Hubert, rue	S-N/N-S
	Larose, rue	S-N/N-S
	Serge-Pepin, rue	S-N/N-S
	Industrie, rue de l'	S-N/N-S
Riviera, rue	Bourgeois, rue	E-O
	Hogan, Place	E-O
	Cormier, rue	O-E
	Vinet, rue	O-E
Rochon, rue	Rainville, rue	O-E
	Champlain, rue	E-O
Rodin, rue	Bonair, rue	N-S
Rousseau, rue	Bourgeois, rue	N-S
	Orléans, rue d'	E-O
Sabrevois, rue	Sylvain, rue	O-E (2)
Saint-Charles, rue	Bernard-Pilon, rue	N-S
Saint-Georges, rue	Richelieu, rue	O-E
	De Rouville, rue	S-N
Saint-Jean-Baptiste, rue	Laurier, rue	O-E/ E-O
	Dupré, rue	O-E/ E-O
	Vinet, rue	E-O
	Radisson, rue	O-E
Saint-Joseph, rue	Saint-Pierre, rue	S-N/N-S
	Bourgeois, rue	S-N/N-S
	Saint-Jean-Baptiste, rue	N-S
Saint-Laurent, rue	Champlain, rue	O-E
	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	E-O
Saint-Matthieu, rue	Dupré, rue	E-O
Seigneurs, rue des	Gouverneurs, rue des	E-O
Sentier, rue du	Buisson, rue du	N-S
	Gagnon, rue	S-N
Serge-Pepin, rue	André-Labadie, rue	O-E/E-O
	Bretelle autoroute #112	O-E/E-O
	Richelieu, rue	O-E
Shea, rue	Lechasseur, rue	S-N
Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard (sortie pont)	Laurier, rue	E-O
Sortie Club de Golf	Piste cyclable de la rue Des Chênes	N-S
Sortie no 1 du Mail Montenach	Côté Lechasseur	N-S
Sortie no 2 du Mail Montenach	Côté Lechasseur	N-S
Sortie no 3 du Mail Montenach	Côté Duvernay	S-N
Sortie no 4 du Mail Montenach	Côté Sir-Wilfrid-Laurier	O-E
Sortie stationnement Maison des aînés	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	
Sources, rue des	Marquises, rue des	E-O
	Domaine, rue du	O-E
Sylvain, rue	Champagne, rue	S-N
	André-Labadie, rue	E-O
Tilleuls, rue des	Chênes, rue des	S-N
	Hertel, rue	N-S

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION
Union, rue de l'	Alexander, rue	N-S
	Choquette, rue	S-N
Vallon, rue du	Gagnon, rue	S-N
Valmont, rue	Buisson, rue du	N-S
	Gagnon, rue	S-N
Vauquelin, rue	Boullé, rue	E-O
	De Montenach, rue	S-N
Verchères, rue	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	E-O
	Richelieu, rue	O-E
	Champlain, rue	E-O/O-E
Victor-Doré, rue	Louis-Marchand, rue	O-E
Villas, rue des	Marcotte, rue	S-N
	Girard, rue	N-S
Vincent, rue	Asselin, rue	O-E
	Shea, rue	E-O
Vincent-Massey, rue	Le Moyne, rue	N-S/S-N
	Choquette, rue	N-S
	Montcour, rue	N-S
	Chênes, rue des	S-N
	Alexander, rue	S-N
Vinet, rue	Larose, rue	S-N
	Bourgeois, rue	N-S/S-N
	Saint-Jean-Baptiste, rue	N-S
	Riviera, rue	N-S/S-N
Yolande-Chartrand, rue	Denise-Asselin, rue	S-N
	Face au 1140, côté impair	
Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	Chênes, rue des	S-N/N-S
	Dumas, rue	N-S/S-N
	Goulet, rue	S-N
	Faessler, rue	N-S/S-N
	Châteaux, rue des	N-S/S-N
	Larose, rue	N-S/S-N
	Adrien-Provencher, rue	S-N
	Ange-Aimé-Lebrun, rue	N-S
	Gilbert-Desautels, rue	N-S
Yvon-L'Heureux Sud, boulevard	Mon Loisir, rue	S-N/N-S
	André, rue	N-S/S-N
	Roger-Levasseur, rue	N-S/S-N
	William-McMaster, rue	S-N/N-S
NOTE : Toutes les directions sont données à titre indicatif et sont approximatives.		
Modifications :	Règlement 1653-01-2013, art. 1; en vigueur le 2 mars 2013	
	Règlement 1653-03-2014, art. 1; en vigueur le 5 mars 2014	
	Règlement 1653-05-2014, art. 1; en vigueur le 6 février 2015	
	Règlement 1653-06-2016, art. 2; en vigueur le 21 septembre 2016	
	Règlement 1653-08-2018, art. 4; en vigueur le 4 avril 2018	
	Règlement 1653-11-2019, art. 16; en vigueur le 30 octobre 2019	
	Règlement 1653-12-2020, art. 1; en vigueur le 26 août 2020	
	Règlement 1653-13-2022, art. 2; en vigueur le 30 mars 2022	
	Règlement 1653-15-2023, art. 1; en vigueur le 24 mai 2023	
	Règlement 1653-16-2025, art. 1; en vigueur le 7 novembre 2025	

ANNEXE F	
MANŒUVRES OBLIGATOIRES OU INTERDITES	
ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE
Section A - Manœuvres obligatoires	
Obligation d'aller tout droit	
Brébeuf, rue	Carrefour, rue du
Buisson, rue du	Marnier, rue
Duvernay, rue	Picard, rue
Richelieu, rue (voie de droite)	Serge-Pepin, rue
Richelieu, rue (voie de droite)	Industrie, rue de l'
Saint-Jean-Baptiste, rue (voie de droite)	Ange-Aimé-Lebrun, rue
Serge-Pepin, rue (voie de gauche) (côté impair)	André-Labadie
Serge-Pepin, rue (voie de droite) (côté pair)	André-Labadie
Serge-Pepin, rue (voie de droite)	En face du 218 (côté impair)
Serge-Pepin, rue (voie de droite)	Face au 400 (côté pair)
Obligation de tourner à droite	
Cartier, boulevard	Face au 239
Chênes, rue des	Intersection boulevard Sir-Wilfrd-Laurier
De Lévis, rue (voie de droite)	Face au 830, côté impair
De Rouville, rue	Sortie du Dairy Queen
Hertel, rue	Sortie du Jean Coutu
Hertel, rue	Sortie de la rue Sainte-Maria-Goretti
Lechasseur, rue	Face au 272
Place Beloeil	Accès à la rue Hertel du côté nord de l'immeuble
Sainte-Maria-Goretti, rue	Sortie de la rue Montsabré
Serge-Pepin, rue (voie de droite)	André-Labadie
Serge-Pepin, rue (voie de droite)	Richelieu
Yvon-L'Heureux Nord, boulevard (voie de droite)	Face au 1170
Obligation de tourner à gauche	
Bernard-Pilon, rue (voie de gauche)	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard
De Lévis, rue (voie de gauche)	Face au 830, côté impair
Gauthier, rue	Marnier, rue
Guertin, rue	Saint-Mathieu, rue
Hertel, rue (voie de gauche)	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard
Richelieu, rue (voie de gauche)	Serge-Pepin, rue
Richelieu, rue (voie de gauche)	Industrie, rue de l'
Saint-Jean-Baptiste, rue (voie de gauche)	Ange-Aimé-Lebrun, rue
Serge-Pepin, rue (voie de gauche)	André-Labadie, rue
Serge-Pepin, rue (voie de gauche)	En face du 218 (côté impair)
Serge-Pepin, rue (voie de gauche)	Bretelle d'accès de l'autoroute 20 est
Serge-Pepin, rue (voie de gauche)	Richelieu
Obligation d'aller tout droit ou de tourner à gauche	
Dupré, rue	Hubert, rue
Saint-Mathieu, rue	Monseigneur-De Laval, rue
Saint-Mathieu, rue	Guertin, rue
Yvon-L'Heureux Nord, boulevard (voie de gauche)	Face au 1170
Obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite	
Bernard-Pilon, rue (voie de droite)	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard
Dupré, rue	Hubert, rue
Hertel, rue	Wilfrid-Laurier
Hubert, rue	Dupré, rue
Monseigneur-De Laval, rue	Saint-Jean-Baptiste, rue
Section B - Entrée interdite	
Brébeuf, rue	Intersection du Carrefour, rue
Débarcadère de l'école Le Tournesol - 201, rue du Buisson	Du Buisson, rue
Hubert, rue	Dupré, rue
Laurier, rue	Saint-Mathieu, rue

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE
Monseigneur-De Laval, rue	Côté gauche du 91, Saint-Jean-Baptiste, rue
Montsabr�, rue	Des Tilleuls, rue
Saint-Georges, rue	Perreault, rue
Saint-Mathieu, rue	Saint-Joseph, rue
Saint-Pierre, rue	Extr�mit� est
Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard (sortie pont)	Laurier, rue
Tilleuls, rue des	Intersection Hertel, rue
Section C - acc�s interdit aux automobilistes et motocyclettes	
D�barcad�re de l'�cole Le Tournesol - 201, rue du Buisson	Valmont, rue
Section D - man�uvres interdites	
Demi-tour interdit	
Hertel, rue	Cartier, rue
Interdiction de tourner � droite	
Du Buisson, rue	Au 208
Marnier, rue	au 1341
Interdiction de tourner � gauche	
Ange-Aim�-Lebrun	Saint-Jean-Baptiste, rue. Avec message : De 6 h � 9 h et de 15 h � 18 h de lun � ven
Du Buisson, rue	Face au 188
Hertel, rue	Sainte-Maria-Goretti, rue
Montsabr�	Sainte-Maria-Goretti, rue
Saint-Jean-Baptiste, rue	En face et en provenance de la rue Ange-Aim�-Lebrun. Avec message : De 6 h � 9 h et de 15 h � 18 h de lun � ven
Note : Toutes les directions sont donn�es � titre indicatif et sont approximatives.	
Modifications :	
	R�glement 1653-01-2013, art. 1; en vigueur le 2 mars 2013
	R�glement 1653-03-2014, art. 1; en vigueur le 5 mars 2014
	R�glement 1653-05-2014, art. 1; en vigueur le 6 f�vrier 2015
	R�glement 1653-06-2016, art. 2; en vigueur le 21 septembre 2016
	R�glement 1653-08-2018, art. 4; en vigueur le 4 avril 2018
	R�glement 1653-13-2022, art. 2; en vigueur le 30 mars 2022
	R�glement 1653-15-2023, art. 1; en vigueur le 24 mai 2023
	R�glement 1653-16-2025, art. 1; en vigueur le 7 novembre 2025

ANNEXE G			
STATIONNEMENTS RÉGLEMENTÉS			
ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
<i>Section A - Stationnement autorisé pour durée limitée</i>			
Alexander, rue	Face au 903, côté pair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche gauche
	Face au 880, côté pair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche double
	Face au 875, côté pair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche droite
Alexis-Mézières, rue	Face au 1376, côté impair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche gauche
	Face au 1396, côté impair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche droite
	Face au 1416, côté impair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche gauche
	Face au 1436, côté impair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche droite
Ange-Aimé-Lebrun, rue	Au 797, côté impair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche gauche
	Au 801, côté impair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche double
	Face au 802, côté impair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche double
	Face au 806, côté impair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche double
	Face au 808, côté impair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche droite
Brillon, rue	Face au 251, côté pair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche gauche
	Face au 231, côté pair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche double
	Face au 215, côté pair		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche droite
Cartier, boulevard	Au 330, côté pair (entre la rue Hertel et le stationnement de l'école)		Débarcadère__minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèches droite, double et gauche (3 enseignes)

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Cedar, rue	Au 250, côté pair (entre le stationnement de l'école et la rue Lemoyne)		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèches droite, double et gauche (4 enseignes)
Christ-Roi, rue	Face au 44, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche gauche
	Face au 58, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche double
	Face au 80, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche droite
De Lévis, rue	Face au 732, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche gauche
	Face au 772, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche double
	Face au 820, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche droite
Hubert, rue	Au 179, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche gauche
	Au 201, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche double
	Face au 208, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche droite
	Face au 250, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche gauche
	Face au 250, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche droite
Paul-Perreault, rue	Face au 1300, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche gauche
	Face au 1350, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche double
	Face au 1600, côté impair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche droite
Valmont, rue	Face au 1457, côté pair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche gauche
	Face au 1425, côté pair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche double
	Face au 1407, côté pair		Débarcadère ____ minutes 7 h à 18 h jours de classe avec flèche droite
Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	Face au 1304, côté pair		Débarcadère 5 minutes avec flèche droite

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
<i>Stationnement - 10 minutes</i>			
Alexander, rue	Face au 881	O-E	
Duvernay, rue	Au 355		
Hubert, rue	Face au 425		
Ledoux, rue	Adjacent au 595, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	E-O	
<i>Stationnement - 15 minutes</i>			
Laurier, rue	Face au 727	S-N	
Rémi-Dansereau	Au 63		Débarcadère pour handicapés
Saint-Joseph, rue	Face au 909	S-N	
Voie d'accès de la bibliothèque municipale	Face au 620, rue Richelieu		
<i>Stationnement - 20 minutes</i>			
Cartier, boulevard	Du 179 au 189	S-N	Débarcadère 7 h-18 h lun. à sam. 1 ^{er} avril au 31 oct
<i>Stationnement - 30 minutes</i>			
Bernard-Pilon, rue	Face au 109	E-O	
	Face aux 29 et 37		Lundi au samedi, 8 h à 18 h
Hubert, rue	Face au 12	O-E	
	Face au 32	O-E	
<i>Stationnement - 60 minutes</i>			
Laurier, rue	Du 843 au 879	S-N	
Saint-Georges, rue	De Rouville, rue	N-S	
<i>Stationnement - 120 minutes</i>			
Brunelle, rue	Du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier jusqu'au 155, rue Brunelle (3)	E-O	
Jeannotte, rue	Au 53		
	Au 75		
	Face au 109		
	Face au 18		
Gauvin, rue	Au 954	N-S	De 7 h à 15 h, flèche double
	Au 962	N-S	De 7 h à 15 h, flèche double
	Au 974	N-S	De 7 h à 15 h, flèche double
	Au 986	N-S	De 7 h à 15 h, flèche double
George-Sand, rue	Au 1005	E-O	De 7 h à 15 h, flèche double
	Au 1017	E-O	De 7 h à 15 h, flèche double
	Au 1029	E-O	De 7 h à 15 h, flèche double
	En face du 1042	E-O	De 7 h à 15 h, flèche double
	En face du 1044	E-O	De h 7 à 15 h, flèche droite
<i>Stationnement - 120 minutes - du lundi au vendredi du 15 mai au 15 octobre</i>			
Laurier, rue	Face au 960		
	Au 937		
	Au 914		

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Monseigneur-De Laval, rue	En face du 955, côté pair		De 8 h à 16 h, flèche gauche
	Au 940, côté pair		De 8 h à 16 h, flèche double
	En face du 911, côté pair		De 8 h à 16 h, flèche droite
Richelieu, rue	Face au 1010		
	Face au 1014		
Saint-Jean-Baptiste, rue	Du côté droit du 919 rue Laurier	S-N	
	Stationnement public du kiosque touristique		
	Au 3	S-N	
Saint-Matthieu, rue	Au 12	O-E	
	Face au 12	E-O	
	Au 30	E-O	
	Au 80	E-O	
	Du côté gauche du 1010, rue Richelieu	E-O	
Stationnement public autorisé de 00 h à 03 h 30 et de 06 h à 24 h			
Laurier, rue	Face au 847		
Monseigneur-De Laval, rue	Au 895		
Section B - cases réservées pour les personnes handicapées (avec vignette)			
Aréna André-Saint-Laurent 799, rue Lajeunesse	Stationnement arrière	2 cases	
Brillon, rue	Face au 231	1 case	
Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu	Stationnement rue Hertel	1 case	
Centre des loisirs 240, rue Hertel	Stationnement	3 cases	
Centre Marguerite-Adam 425, rue Hubert	Stationnement	3 cases	
CHSLD - rue Serge-Pepin	Stationnement	___cases	
CLSC - rue Serge-Pepin	Stationnement	___cases	
Colibris, rue des	Face au 253		18 h à 7 h Lun à ven En tout temps sam-dim sept à juin avec flèche droite
			18 h à 7 h Lun à ven En tout temps sam-dim sept à juin avec flèche gauche
			Lun à dim juillet à août avec flèche droite
			Lun à dim juillet à août avec flèche gauche
Domaine culturel Aurèle-Dubois	Stationnement arrière	2 cases	
Édifice Arthur-Dupré 1000, rue Dupré	Stationnement avant	1 case	
Édifice du 347, rue Duvernay	Stationnement, côté rue de Bromont	2 cases	
Édifice Prudent-Malot 990, rue Dupré	Stationnement, côté nord de l'édifice	1 case	

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Église Saint-Matthieu	Stationnement adjacent à l'église, sur la rue Saint-Matthieu	1 case	
Hôtel de ville	Stationnement, à proximité de la porte d'entrée avant	1 case	
Ledoux, rue	Près du 120	1 case	
Maison des Jeunes 1060, rue Saint-Joseph	Stationnement	1 case	
Maison Huot, 640, rue Richelieu	Stationnement adjacent	1 case	
	Stationnement arrière	1 case	
Monseigneur-De Laval, rue	Face au 900	1 case	
Richelieu, rue	Au 600	1 case	
Saint-Jean-Baptiste, rue	Au 20	1 case	
Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	Au 545	1 case	
Stationnement public	Entre les rues Guertin et Saint-Joseph	2 cases	
Stationnement public 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	Mail Montenach	14 cases	
Section C - stationnement réservé			
Centre des loisirs	240, rue Hertel		2 cases : véhicules électriques en charge
Église Saint-Matthieu	Rue Saint-Matthieu, adjacent à l'église		Église Saint-Matthieu Dimanche 8 h à midi 16 h à 18 h
Ledoux, rue	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard		Autobus pour personnes handicapées
Stationnement de l'édifice Arthur-Dupré	1000, 1010, 1020, rue Dupré		Employés municipaux seulement
Stationnement de l'édifice Arthur-Dupré	1000, rue Dupré		1 case réservée au directeur du Service technique 4 cases réservées aux employés du Service technique
Ste-Maria-Goretti, rue			Réversé AUTONOMIK
Maison des Jeunes des 4 Fenêtres inc.	1060, rue St-Joseph		Stationnement réservé à la clientèle de la Maison des Jeunes/Aire de stationnement interdite de 24 h à 7 h
École au Cœur-des-Monts	2035, rue Paul-Perreault		Stationnement réservé au personnel et visiteurs du centre de services scolaire Lundi au vendredi 1er septembre au 30 juin
École Jolivent	330, boulevard Cartier		Stationnement réservé au personnel et visiteurs du centre de services scolaire Lundi au vendredi 1er septembre au 30 juin
École Le Petit-Bonheur	80, rue F.-X.-Garneau		Stationnement réservé au personnel et visiteurs du centre de services scolaire Lundi au vendredi 1er septembre au 30 juin

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
École Le Tournesol	201, rue du Buisson		Stationnement réservé au personnel et visiteurs du centre de services scolaire Lundi au vendredi 1er septembre au 30 juin
École Saint-Mathieu	225, rue Hubert		Stationnement réservé au personnel et visiteurs du centre de services scolaire Lundi au vendredi 1er septembre au 30 juin
École secondaire Polybel	725, rue de Lévis		Stationnement réservé au personnel et visiteurs du centre de services scolaire Lundi au vendredi 1er septembre au 30 juin
Centre d'intégration La Traversée	866, rue Laurier		Stationnement réservé au personnel et visiteurs du centre de services scolaire Lundi au vendredi 1er septembre au 30 juin
Centre d'éducation des adultes des Patriotes	850, rue Laurier		Stationnement réservé au personnel et visiteurs du centre de services scolaire Lundi au vendredi 1er septembre au 30 juin
Section D - lieux d'interdiction de stationnement en tout temps			
Accès à la rivière Richelieu via la route 223	De l'Anse, rue		
Alexis-Mézières, rue	Au 1386	S-N	
André-Labadie, rue	Entre Leclerc, rue et Serge-Pepin, rue	S-N	
Ange-Aimé-Lebrun, rue	À la traverse de la piste cyclable, côté pair		
	Face à l'école (d'ici au coin)		
	À l'intersection de la rue Claude-Perraud		
	Face au 724		
	Au 725		
	Face au 734		
	Au 743		
	Au 759		
	Au 760		
	Au 775		
	Au 791		
	Au 820, côté pair		Avec flèche à gauche
	Au 820, côté pair		Avec flèche à droite
	Au 821		
	Face au 832		
	Au 851		
	Au 859		
	Au 868, côté pair		Avec flèche à droite
	Au 871		
	Au 879		
	Au 880, côté pair		Avec flèche à gauche
	Au 887		
	Au 891		
	Au 899		

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Ange-Aimé-Lebrun, rue (suite)	Au 956, côté pair		Avec flèche à droite
	Au 960, côté pair		Avec flèche à gauche
Armand-Lamoureux	Au 10, côté pair		Avec flèche double
Auger, rue	Face au 360	N-S	
Bénoni-Robert, rue	Au 1140	N-S	
Bernard-Pilon, rue	À l'intersection de la rue de La Salle		Avec flèche gauche
	Au 643		Avec flèche double
	Face au 870, côté impair		Avec flèche double
	Face au 888, côté impair		Avec flèche droite
	Entre le 111 et le 115	E-O	
	Du 221 au boul. Sir-Wilfrid-Laurier	E-O	
	Entre Sir-Wilfrid-Laurier et Cartier	E-O	
	Du 6 à la rue Richelieu	E-O/O-E	
Biron, rue	Coin Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	E-O	
Boullé, rue	Du 600 au 630	S-N	
Bourgeois, rue	Au 200	O-E	
	Du 46, jusqu'à la rue Richelieu	O-E	
	Au 272		
	Au 330		
	Au 452		
	Au 490		
	De la rue Richelieu au 65	E-O	
Brébeuf, rue	Entre Dupré à Picard	O-E	
	Face au 220	O-E	
	Face au 345	O-E/E-O	
	Entre le 345 et le 323	O-E/E-O	
Brillon, rue	Au 279	E-O	
	Au 311	E-O	
	Au 365	E-O	
	Au 390	O-E	
	Au 399	E-O	
	Au 413	E-O	
	Au 429	E-O	
	Face au 205	E-O	
	Face au 251	O-E	
Bromont, rue de	Entre Duvernay et Brébeuf	S-N	
Brousseau, rue	Entre Corinne et Sir-Wilfrid-Laurier, côté impair		
Brunelle, rue	Au 221	E-O	
	Face au 221	E-O	
	Face au 186	N-S	
	Face au 39	E-O	
	Nepveu, rue	N-S	
	De la rue Richelieu au 49	E-O	
	Du 46 jusqu'au coin	O-E	
Carmen-Bienvenu, avenue	Face au 12, côté pair		Avec flèche droite
Cartier, boulevard	25 pieds de l'arrêt Cartier, boulevard	S-N	
	Du 4 au 16	S-N	
	Face au 41	S-N	
	Face au 91	S-N	

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Cartier, boulevard (suite)	Au 145, côté impair		Avec flèche à droite
	Au 145, côté impair		Avec flèche à gauche
	Du côté droit du 350, rue de Rouville		Avec flèche double
	Du côté droit du 354, rue Brousseau		Avec flèche double
	Au 150		
	Face au 179		
	Au 196	S-N	
	Au 212	S-N	
	Au 220	S-N	
	Au 240	S-N	
	Face au 273		
	Face au 285	N-S	
	Au 330		
	Coin Hertel	S-N	
Cedar, rue	Au 250		
Centre Culturel - 600, rue Richelieu	Face au quai de déchargement et enclos du système de climatisation		
Champlain, rue	Du 233 à la rue D'Auteuil		
	Face au 295		
	Face au 366	N-S	
Choquette, rue	En face du 963		Avec flèche double
	En face du 973		Avec flèche double
	De Richelieu, rue à Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O	
Complexe socio-culturel et Maison Villebon	Des deux côtés de tous les chemins (accès aux stationnements)		
Claire-Préfontaine, rue	Du 63 au 51	Du côté du parc	
	Du 31 au 17	Du côté du parc	
Claude-Perraud, rue	Dans le rond-point		
	Du 1237 au 1249		Avec flèche double
Crémazie, rue	Face au 555		
De Lévis, rue	Face au 650	O-E	
De Montenach, rue	Au 350	O-E	
Denise Asselin, rue	De Yvon-L'Heureux Nord, boulevard à Ange-Aimé-Lebrun, rue	E-O	
	En face du 697, côté pair		Avec flèche droite
De Rouville, rue	Du 396 au 370		
	Face au 140		
	Face au 232, côté impair		Avec flèche à gauche
	Face au 244, côté impair		Avec flèche double
Desmarais, rue	Au 1050		
	Au 1065		
	Au 1093		
	Au 1117		
	Au 1141		
	Au 1177		
Domaine, rue du	Au 739		Avec flèche double
Dubois, rue	Au 479, côté impair		
Ducharme, rue	Au 777		
	Côté droit du 781		
Dulude, rue	Morrison, rue à l'intersection Dulude et Dubois, rues	N-S	
Dupré, rue	Face au 20	N-S	
	Face au 465	N-S	
	Face au 76	N-S	

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Dupré, rue (suite)	Face au 92	N-S	
	Face au 112	N-S	
	Face à la Place Jean-Godin	N-S	
	En face du 620, côté impair	S-N	Avec flèche à gauche
	En face du 626, côté impair	S-N	Avec flèche double
	En face du 634, côté impair	S-N	Avec flèche double
	En face du 642, côté impair	S-N	Avec flèche double
	En face du 688, côté impair	S-N	Avec flèche double
	En face du 704, côté impair	S-N	Avec flèche double
	En face du 712, côté impair	S-N	Avec flèche droite
	Face au 712	N-S	
	Face au 722	N-S	
	Face au 728	N-S	
	Face au 740	N-S	
	Face au 755	S-N	
	Face au 1058, côté du parc		Avec flèche à gauche
			Avec flèche à droite
	Face au 901	S-N	
	Face au 919	S-N	
	Face au 900, côté pair	N-S	
	Face au 922, côté pair	N-S	
	Face au 940, côté pair	N-S	
	Face au 982, côté pair	N-S	
	Face au 990, côté pair	N-S	
	Face au 1001, côté impair		Avec flèche gauche
	Face au 1001, côté impair		Avec flèche droite
	En face au 1028, côté impair	S-N	D'ici au coin
	Pigeon, rue	N-S	
	Face au 1150, côté pair		
	Face au 1155	S-N	Avec flèche double
Duvernay, rue	Adjacent au 639, rue Laurier	E-O	
	Bromont, rue de	E-O	
	De Picard jusqu'à Bromont, rues	E-O	
	Face au 265, côté impair (devant l'entrée du stationnement)		Avec flèche gauche
			Avec flèche droite
	Face au 273, côté impair (devant l'entrée du stationnement)		Avec flèche gauche
			Avec flèche droite
	Face au 281, côté impair (devant l'entrée du stationnement)		Avec flèche gauche
			Avec flèche droite
Église Anglicane Richelieu Valley	Voies d'accès		
F.-X. Garneau, rue	Distance de 15 mètres vers le sud jusqu'à Bernard-Pilon, rue	N-S	
	Au 41, côté impair		Avec flèche gauche
	Au 49, côté impair		Avec flèche droite
Faessler, rue	Face au 1003		
	Du côté gauche du 349, rue Grimard		
	Au 1020		
	Au 1032		
	Au 1039, côté impair		Avec flèche gauche
	Au 1044		
	Face au 1044, côté impair		Avec flèche droite
	Du côté du 372, boul. Yvon-L'Heureux Nord		
Frontenac, rue	Face aux 150 et 160	O-E	

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Gagnon, rue	Au 37		
	Au 45		
	Face au 125	N-S	
George-Sand, rue	En face au 1044	E-O	D'ici au coin, flèche gauche
	En face du 1046	E-O	Avec flèche double
Gérard-Dupont, rue	Face au 1051		
Gilbert-Desautel, rue	Au 683	E-O	
	Au 671	E-O	
	Au 709, côté impair		
	Face au 709, côté pair		
	Au 721	E-O	
	Au 665	E-O	
Gouverneurs, rue des	Au 785		
Grimard, rue	Au 255		
	Au 289		
	Au 321		
	Au 337		
Henri-Bourassa, rue	Au 920, côté pair		Avec flèche à gauche
Hertel, rue	Nelligan, rue	E-O	
	des Tilleuls, rue sur une distance de 12 mètres vers l'ouest	E-O	
	des Tilleuls, rue	E-O	
	Cartier, boulevard	O-E	
	333 - stationnement du poste de police		
Hôtel-de-Ville, rue de l'	Au 90		
Hubert, rue	Au 225		
	Entre le 398 et le 425		Avec flèche à droite
	Face au 425	S-N	
Jean-Luc-Beaulé, rue	Tout le côté est de la rue		
Jean-Paul Comtois, rue	Radisson, rue	E-O/O-E	
	Adjacent à l'aréna André-Saint-Laurent et la sortie de secours	E-O/O-E	
Jeannotte, rue	Face au 30, jusqu'au coin	O-E	
	Au 75	E-O	
	Au 95	E-O	
	Face au 98	E-O	
La Fontaine, rue	Face au 138	O-E/E-O	
	Face au 152	O-E	
	Face au 153	E-O	
	Face au 170	O-E	
	Face au 175	E-O/E-O	
	Face au 186	O-E	
	Face au 197	E-O	
	Face au 218	O-E/O-E	
	Face au 219	E-O/E-O	
Lajeunesse, rue	des Seigneurs, rue	N-S	
	Au 799		Avec flèche à droite
Larose, rue	Au 14	O-E	
	Dupré, rue	O-E	
	Face au 110	E-O	
	Face au 142	E-O	
	Face au 168	E-O	
	Face au 196	E-O	
	Face au 331	O-E	
	Face au 350	E-O	

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Larose, rue (suite)	Face au 396	E-O	
	Face au 420	E-O	
	Face au 454	E-O	
	Face au 478	E-O	
	Face au 502	E-O	
	Face au 532	E-O	
	Face au 550	E-O	
	Face au 633	O-E	
	Face au 80	E-O	
	Au 75, côté impair		Avec flèche gauche
	Au 85, côté impair		Avec flèche droite
Laurendeau, rue	Au 1008		
	Au 1044		
	Au 1220		
Laurier, rue	Face au 919	S-N	
	Voisin du 891	S-N	
	Entre les 880 et 900	N-S	
	Au 740 (d'ici au coin)	N-S	
	Au 775	S-N	
	Au 782	N-S	
Léa-Lafontaine, rue	Face au 1184	S-N	
Le Moyne, rue	Cedar à Monseigneur-Bourget, rues	E-O	
	Face au 443		Avec flèche à droite
	Face au 733, côté impair		
	Face au 877, côté impair		
	Face au 901, côté impair		
	Face au 925, côté impair		
Lechasseur, rue	De Asselin, rue à Boullé, rue	E-O	
	De Yvon-L'Heureux Nord, boulevard à Shea, rue	O-E	
	Partie de la rue longeant le stationnement du Mail Montenach	N-S	
	Face au 268		
	Face au 272		
	Face au 346		
	Face au 372		
	Au 729		D'ici au coin
Leclerc, rue	Du 59 au 73	S-N-O	
Ledoux, rue	Entre le bureau de poste et le centre professionnel	S-N	
Limoges, rue	Laurier, rue	O-E	
Louis-Marchand, rue	Entre 1041 et 1205	E-O/O-E	
Mail Montenach	Tout le périmètre du bâtiment		
Malo, rue	Face au 145		
	Côté pair, du côté gauche du 975, rue Dupré	O-E	Avec flèche double
	Face au 164, côté pair		Avec flèche double
	Face au 150, côté pair		Avec flèche double
	En face du 145, côté pair		Avec flèche double
Manoirs, rue des	Entre 749 à 756	N-S	
Marcotte, rue	Face au 1009	E-O	
Marquises, rue des	Au 690		Avec flèches à droite et à gauche
	Au 694	S-N	

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Marquises, rue des (suite)	Du 852 au 820		Avec flèche double
	Du 821 au 851		Avec flèche double
Monseigneur-Bourget, rue	Du 256 au 272	S-N	
Monseigneur-De Laval, rue	Au 895	S-N	Avec flèche double (du 881 au 900)
	Au 896, en face de l'entrée		Avec flèche double
	Au 900, côté pair		Avec flèche à gauche
	Au 915, côté impair		Avec flèche double
	Au 915, côté impair		D'ici au coin, avec flèche droite
	Au 917, côté impair		Avec flèche double
	Au 947, côté impair		Avec flèche double
Nepveu, rue	Face au 691	S-N	
Orioles, rue des	Face au 1001 et 1007 dans le cercle de virage		
Ormeaux, rue des	En face du 770		Avec flèche gauche
	En face du 770		Avec flèche droite
Orsali, rue	Du 161 au boul. Sir-Wilfrid-Laurier	E-O	Avec flèche double
	Intersection Sir-Wilfrid-Laurier	O-E	
	Face au 176		Avec flèche double
Pasteur, rue	Intersection Sir-Wilfrid-Laurier		
	Face au 321		
	Face au 337		
Aréna André-Saint-Laurent	Aire asphaltée de l'entrée principale		
Paul-Perreault, rue	Du côté droit du 1015, côté impair		D'ici au coin, avec flèche droite
	Au 1152, côté pair		Avec flèche gauche
	Au 1146, côté pair		Avec flèche droite
	Au 1175	S-N	
	Au 1205	S-N	
	Près de la traverse piétonnière	S-N	
	Ange-Aimé Lebrun, rue	S-N	
	Au 2150, côté pair, jusqu'au bout de la rue		
	Au bout de la rue (cercle de virage)		Avec flèche droite
	Au bout de la rue (cercle de virage)		Avec flèche gauche
	Au bout de la rue (cercle de virage)		Avec flèche double
Perreault, rue	En face du 49, côté pair		Avec flèche droite
	Du 59 à la rue Saint-Georges	O-E	
	En face du 79, côté pair		Avec flèche double
	Du côté droit du 99, rue Corinne		Avec flèche gauche
Picard, rue	Face au 295, jusqu'à Duvernay	S-N	
	Face au 295, coin Duvernay	O-E	
Pigeon, rue	Rue Laurier sur une distance de 12 mètres vers l'ouest	E-O	
	Rue Laurier sur une distance de 18 mètres vers l'ouest	O-E	
	En face du 320	E-O	D'ici au coin, flèche droite
	Du 326 au 714	O-E	
	Du 611 au 670	E-O	
Pins, rue des	Au 45		
Prévert, montée du	De Richelieu, rue au 60, côté pair		
Radisson, rue	Voie d'accès à l'aréna André-Saint-Laurent	N-S	
	Au 739, côté impair		D'ici au coin, flèche gauche
	En face du 739, côté pair		D'ici au coin, flèche droite
	En face de la rue Pigeon, côté pair		Avec flèche gauche
	Au 812	S-N	

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Radisson, rue (suite)	Au 818	S-N	
	Au 854	S-N	
	Au 888	S-N	
	Au 896	S-N	
	De Pigeon, rue au 763	S-N	
	Au 769	S-N	
	Au 787	S-N	
	Au 822	N-S	
	Au 854	N-S	
	Au 888	N-S	
	Au 896	N-S	
Rémi-Dansereau, rue	Face au 3		Avec fêches doubles
	Face au 45, côté impair		Avec flèche à gauche
	Entre le 45 et le 51		Avec flèche double
	Face au 51, côté impair		Avec flèche à droite
Repos, rue Du	Face au 649		
	Face au 667		
	Face au 691		
Richelieu, rue	Face au 700	S-N/N-S	
	Face au 943, côté impair		
	Face au 991, côté impair		
	Face au 1005, côté impair		
	Du 978 au 828	N-S	
	Du 624 au 600	N-S	
	Du 840 au 1005	S-N	
	Face au 924		
	Du stationnement parallèle à la rue Saint-Matthieu	N-S (d'ici au coin)	
	Au 991, intersection Quai du Vieux-Moulin		
	Au 995, intersection Quai du Vieux-Moulin		Avec flèche à droite
	Sur le Quai du Vieux Moulin, côté du 995, rue Richelieu		Avec flèche double
	Sur le Quai du Vieux Moulin, côté de la rivière		
	Du 1014 au stationnement parallèle	N-S	
	Face au 1014, côté impair		Avec flèche à gauche
	De Bourgeois au 1014	N-S	Sauf lors de services religieux
	Rue Bourgeois au 1086	N-S	
	Face au 2026	S-N	
	Face au 2025		
	Descente du quai, près de l'intersection de la rue de l'Anse	S-N	
Saint-Charles, rue	Au 15		
	Au 35		
	Au 41		
	Au 49		Avec flèche à droite
Saint-Georges, rue	Entre les rues Richelieu et Perreault	O-E	
	De la rue Richelieu jusqu'au 60	O-E	
	30 mètres au sud de la rue De Rouville jusqu'au 128	S-N	
	Face aux 195 et 201	N-S	
	Du 71 au 79	N-S	
	Du 80 au 128	S-N	

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Saint-Jean-Baptiste, rue	Face au 27	N-S	
	Face au 68	E-O	
	Face au 78	O-E	
	Face au 91	E-O	
	Dupré à Vinet, rues	O-E	
	En face du 150, côté impair		
	Au 200	E-O	
	Au 80	E-O	
	De la rue Dupré au 387	E-O	
	Face au 465	E-O	
	De Laurier à Richelieu	O-E	
Saint-Joseph, rue	Du 913 à l’intersection Bourgeois	S-N	
	Du 906 jusqu’au coin	N-S	
	Entre la rue Saint-Matthieu et le 1059	S-N	
Saint-Laurent, rue	Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier sur une distance de 45 mètres vers l'ouest	E-O	
	Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier sur une distance de 7 mètres vers l'est	O-E	
Saint-Matthieu, rue	Face au 201, côté impair		Avec flèche double
	Face au 190	E-O	
	Face au 221, côté impair		Avec flèche double
	Face au 227, côté impair		Avec flèche double
	Face au 245, côté impair		Avec flèche double
Saint-Pierre, rue	En face du 65	O-E	
	En face du 75	O-E	
	Face au 125		Avec flèche gauche
	Face au 141, côté impair		Avec flèche double
	Face au 163	O-E	
	Face au 165, côté impair		Avec flèche double
	Face au 173, côté impair		Avec flèche droite
Serge-Pepin, rue	Entre André-Labadie, rue et Richelieu, rue	O-E	
	Face au 400, côté impair		Avec flèche gauche
	Face au 400, côté impair		Avec flèche double
	Face au 450, côté impair		Avec flèche droite
	Face au 450, côté pair		Avec flèche gauche
	Face au 450, côté pair		Avec flèche double
	Face au 450, côté pair		Avec flèche droite
Simonne-Monet	Dans le rond-point		
	Face au 859		Avec flèche à droite
	Face au 859		Avec flèche à gauche
	Face au 861		Avec flèche à droite
Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	Au 545	N-S	
	Face au 305	S-N	
	Face au 665	O-E	
Tilleuls, rue des	Face au 366		Avec flèche double
Valmont, rue	En face du 1457, côté pair		Avec flèche double
	En face du 1457, côté pair		Avec flèche à droite
Verchères, rue	Face au 26	O-E	
	Face au 54	O-E	
	Du 89 au 187	E-O	
Vinet, rue	Face au 934	N-S	
	Face au 964	N-S	
	Riviera, rue	N-S	
	Face au 1006	N-S	

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Vinet, rue (suite)	Face au 1040	N-S	
	Face au 1100	N-S	
	Face au 1148	N-S	
	Face au 1162	N-S	
	Face au 1208	N-S	
	Face au 1226	N-S	
Yolande-Chartrand, rue	Face au 901, côté pair		D'ici au coin, flèche gauche
	Sur le poteau à l'intersection Denise-Asselin		Avec flèche droite
Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	Entre les rues Bernard-Pilon et Saint- Jean-Baptiste	S-N	
	Entre les rues Gérard-Dupont et Henri- Bourassa	S-N	
	Entre les rues Larose et Denise-Asselin	N-S	
Yvon-L'Heureux Sud, boulevard	Entre la rue Bernard-Pilon et le numéro civique 421	N-S S-N	
	Enseignes : 90, 106, 126, 150, 170, 199, 200, 201, 205, intersection rue André, 212, 260, 287, 310, 340		Avec flèche double
Section E - lieux où il est interdit de stationner avec message et/ou période spécifique			
Alexis-Mézières, rue	Entre les 1396 et 1426, côté impair	S-N	De 7 h à 18 h du lundi au vendredi, de sept. à juin
André-Labadie, rue	Stationnement du parc Victor-Brillon, en face du 1569		9 h à 12 h 1er déc. au 31 mars
Aréna André-Saint-Laurent	799, Lajeunesse, rue (entrée arrière)		Excepté employés municipaux avec vignette
Armand-Daigle, rue	Au 905, avec flèche à gauche		Du 1er déc au 31 mars
	Au 937, avec flèche double		
	Au 957, avec flèche double		
	Au 985, avec flèche double		
	Au 1003, avec flèche double		
	Au 1025, avec flèche double		
	Au 1043, avec flèche double		
	Au 1075, avec flèche double		
	Au 1121, avec flèche double		
Bernard Pilon, rue	Au 1147, avec flèche à droite		
	Entre le 29 et le 37		lundi au samedi; 8 h à 17 h 30 minutes
Biron, rue	Entre le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et la rue Champlain	E-O	9 h - 17 h lun-mer-ven
	Entre le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et la rue Champlain	O-E	9 h - 17 h mar-jeu

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Bourgeois, rue	Face au 90, côté pair		Du 1er déc. au 31 mars, avec flèche gauche
	Face au 80, côté pair		Du 1er déc. au 31 mars, avec flèche double
	Face au 46, côté pair		Du 1er déc. au 31 mars, avec flèche droite
Brillon, rue	De la rue Monseigneur-De Laval à face au 231	O-E	3 h à 7 h du 15 nov. au 31 mars
	Face au 115, côté pair (sur le terre-plein entre les espaces de stationnement)		Avec flèche oblique vers le bas gauche
	Face au 135, côté pair (sur le terre-plein entre les espaces de stationnement)		Avec flèche oblique vers le bas gauche
	Face au 159, côté pair (sur le terre-plein entre les espaces de stationnement)		Avec flèche oblique vers le bas gauche
	Face au 251		D'ici au coin avec flèche gauche
Cartier, boulevard	De la Caisse populaire à Hertel, rue	S-N	7 h à 17 h lun-ven 23 août-23 juin sauf détenteur de vignette
Chabanel, rue	Du boulevard Cartier jusqu'au 360, rue Chabanel	E-O/O-E	Mardi
Châteaux, rue des	Côté nord (numéros civiques impairs)		du 15 nov. au 15 avril, la nuit, lun à mar, mer à jeu, ven à sam
	Côté sud (numéros civiques pairs)		du 15 nov. au 15 avril, la nuit, dim à lun, mar à mer, jeu à ven, sam à dim
Chênes, rue des	425 - stationnement du terrain de golf, à gauche		9 h à 12 h 1er déc. au 31 mars
De Montenach, rue	Côté gauche du 718, rue Laurier	E-O	Mardi et jeudi de 8 h à 17 h
	Au 139	E-O	Mardi et jeudi de 8 h à 17 h
	Au 159	E-O	Mardi et jeudi de 8 h à 17 h
	Au 177	E-O	Mardi et jeudi de 8 h à 17 h
	Au 189	E-O	Mardi et jeudi de 8 h à 17 h
	Au 130	O-E	Lundi, mercredi, vendredi de 8 h à 17 h
	Au 160	O-E	Lundi, mercredi, vendredi de 8 h à 17 h
	Au 180	O-E	Lundi, mercredi, vendredi de 8 h à 17 h

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
De Montenach, rue (suite)	Au 190	O-E	Lundi, mercredi, vendredi de 8 h à 17 h
	Côté droit du 718, rue Laurier	O-E	Lundi, mercredi, vendredi de 8 h à 17 h
De Rouville, rue	Du côté nord de la rue, entre les rues St-Georges et Corinne	E-O	Du lundi au vendredi
Duvernay, rue	Face au 281, côté impair		Sur 6,5 mètres, avec flèche à gauche
F.-X. Garneau, rue	Face au 23	S-N	9 h-17 h; lun-ven
	Au 80	N-S	7 h à 15 h 30 du lun au vend de sept à juin sauf détenteur de vignette
Guy-Girouard, rue	Face au 5, côté pair		1er décembre au 31 mars De 8 h 30 à 10 h 30, avec flèche gauche
	Face au 25, côté pair		1er décembre au 31 mars De 8 h 30 à 10 h 30, avec flèche double
	Face au 55, côté pair		1er décembre au 31 mars De 8 h 30 à 10 h 30, avec flèche droite
	Face au 80, côté pair		1er décembre au 31 mars De 8 h 30 à 10 h 30, avec flèche double
	Face au 162, côté pair		1er décembre au 31 mars De 8 h 30 à 10 h 30, avec flèche double
	Face au 210, côté pair		1er décembre au 31 mars De 8 h 30 à 10 h 30, avec flèche double
	Face au 229, côté pair		1er décembre au 31 mars De 8 h 30 à 10 h 30, avec flèche double
	Face au 325, côté pair		1er décembre au 31 mars De 8 h 30 à 10 h 30, avec flèche double
Hertel, rue	Entre le 300 et la rue des Tilleuls	O-E	Zone de débarquement des élèves sept. à juin - 7 h à 18 h
	Le long du débarcadère d'autobus	O-E	7 h à 17 h; lun-ven; 23 août-23 juin sauf détenteur de vignette
Hubert, rue	À partir Caisse populaire Desjardins jusqu'au 255	E-O	15 nov.-31 mars lun au ven; 6 h à 9 h
	Du 265 au 299	E-O	15 nov.-31 mars lun au ven; 6 h à 9 h
Jean-Pierre-Comtois, rue	Entrée sud de l'aréna		Sauf véhicules en recharge
Lafontaine, rue	Entre le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et la rue Champlain	E-O/O-E	7 h-17 h
Lajeunesse, rue	Face à l'entrée du 799		Débarcadère - 5 minutes
	À côté du stationnement de l'aréna		Débarcadère - 5 minutes Du 15 nov au 15 avril
	À côté du stationnement de l'aréna		Du 15 avril au 15 nov.
Ledoux, rue	Face au 120, côté impair (2 cases)		Sauf véhicules en recharge

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Le Moyne, rue	Face au 592	E-O	7 h à 18 h du lun à ven de sept à juin excepté autobus
	Face au 632	E-O	7 h à 18 h du lun à ven de sept à juin excepté autobus
Montsabr�	Face au 308		Sauf handicap�s
Monseigneur-De-Laval, rue	Entre les rues Saint-Matthieu et Saint-Jean-Baptiste, c�t� ouest	N-S	7 h � 10 h mardi
	Au 881	S-N	Sauf cort�ge fun�raire
Nelligan, rue	Au 332		Mar. Jeu. De 7 h � 17 h
Ormeaux, rue des	En face du 766		Sauf handicap�s Avec fl�che gauche
	En face du 770		Sauf handicap�s Avec fl�che droite
Paul-Perreault, rue	Au 3005, c�t� impair, jusqu'au bout de la rue		De 8 h 30 � 10 h 30 1er d�c. au 31 mars
	Au 3005, c�t� impair, jusqu'� la sortie des autobus		De 8 h 30 � 10 h 30
Radisson, rue	Face au 639, c�t� impair		Du 15 mai au 15 nov.
	Face au 639, c�t� impair (avec fl�che gauche)		De 15 h 30 � 16 h 30, lun au ven, 15 nov au 15 mai
	Face au 645, c�t� impair (avec fl�che double)		De 15 h 30 � 16 h 30, lun au ven, 15 nov au 15 mai
	Face au 651, c�t� impair (avec fl�che double)		De 15 h 30 � 16 h 30, lun au ven, 15 nov au 15 mai
	Face au 651, c�t� impair		Du 15 mai au 15 nov.
	Face au 665, c�t� impair (avec fl�che double)		De 15 h 30 � 16 h 30, lun au ven, 15 nov au 15 mai
	Face au 679, c�t� impair (avec fl�che double)		De 15 h 30 � 16 h 30, lun au ven, 15 nov au 15 mai
	Face au 691, c�t� impair (avec fl�che droite)		De 15 h 30 � 16 h 30, lun au ven, 15 nov au 15 mai
	Face au 739, c�t� impair (avec fl�che droite)		Du 15 mai au 15 nov.
Richelieu, rue	600 - stationnement du centre culturel, � c�t� de la borne �lectrique		9 h � 12 h 1er d�c. au 31 mars
Saint-Laurent, rue	Entre le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et la rue Champlain	E-O	6 h-17 h lun-mer-ven 7 h- 16 h dim
	Entre le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et la rue Champlain	O-E	6 h-17 h mar-jeu 6 h- 16 h sam
Ste-Maria-Goretti, rue	Pr�s de la rue Desch�nes (2 cases)		Sauf v�hicules en recharge
	Dans le stationnement du 360, du c�t� de la rue Hertel		Interdiction stationnement, sauf handicap�s
Seigneurs, rue des	C�t� nord (num�ros civiques impairs)		du 15 nov. au 15 avril, la nuit lun � mar, mer � jeu, ven � sam
	C�t� sud (num�ros civiques pairs)		du 15 nov. au 15 avril, la nuit, dim � lun, mar � mer, jeu � ven, sam � dim
Stationnement de l'�cole au C�ur-des-Monts	2035, rue Paul-Perreault		de 22 h � 7 h du 1er d�c. au 31 mars
Stationnement de l'�cole Jolivent	330, boulevard Cartier		de 22 h � 7 h du 1er d�c. au 31 mars
Stationnement de l'�cole Le Petit-Bonheur	80, rue F.-X.-Garneau		de 22 h � 7 h du 1er d�c. au 31 mars
Stationnement de l'�cole Le Tournesol	201, rue du Buisson		de 22 h � 7 h du 1er d�c. au 31 mars

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Stationnement de l'école Saint-Mathieu	225, rue Hubert		de 22 h à 7 h du 1er déc. au 31 mars
Stationnement de l'école secondaire Polybel	725, rue de Lévis		de 22 h à 7 h du 1er déc. au 31 mars
Stationnement du centre d'intégration La Traversée	866, rue Laurier		de 22 h à 7 h du 1er déc. au 31 mars
Stationnement du centre d'éducation des adultes des Patriotes	850, rue Laurier		de 22 h à 7 h du 1er déc. au 31 mars
Stationnement de l'aréna	799, rue Lajeunesse Côté de la rue Du Repos, près de la sortie de secours		9 h à 12 h 1er déc. au 31 mars
	799, rue Lajeunesse Le long du bâtiment, côté de la rue Du Repos		Excepté véhicules municipaux
	799, rue Lajeunesse Devant la porte de la zamboni, le long de la clôture		Avec flèche double Du 1er sept. au 15 avril
	799, rue Lajeunesse Devant la porte de la zamboni, le long de la clôture		Du 15 avril au 1er sept. Véhicules municipaux
NOTE : Toutes les directions sont données à titre indicatif et sont approximatives.			
Modifications :	Règlement 1653-01-2013, art. 1; en vigueur le 2 mars 2013		
	Règlement 1653-03-2014, art. 1; en vigueur le 5 mars 2014		
	Règlement 1653-05-2014, art. 1; en vigueur le 6 février 2015		
	Règlement 1653-06-2016, art. 2; en vigueur le 21 septembre 2016		
	Règlement 1653-08-2018, art. 4; en vigueur le 4 avril 2018		
	Règlement 1653-11-2019, art. 17; en vigueur le 30 octobre 2019		
	Règlement 1653-12-2020, art. 1; en vigueur le 26 août 2020		
	Règlement 1653-13-2022, art. 2; en vigueur le 30 mars 2022		
	Règlement 1653-15-2023, art. 1; en vigueur le 24 mai 2023		
	Règlement 1653-16-2025, art. 1; en vigueur le 7 novembre 2025		

ANNEXE H			
STATIONNEMENT DE NUIT			
<i>Section A - localisation des panneaux d'interdiction</i>			
ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	
Bernard-Pilon, rue	Chemin Trudeau	Sud	
Industrie, de l'	Face à la sortie 112 de l'autoroute 20		
	Face au 1891 (aux limites de Saint-Mathieu-de-Beloeil)	Est	
Richelieu, rue	Face au 98-96	Nord	
	Rue Serge-Pepin	Sud	
	Au 3000	Sud	
	Au 1010	Sud	
	Face au 1010 (à l'esplanade)	Nord	
Saint-Jean-Baptiste, rue	Chemin Trudeau	Sud	
Serge-Pepin, rue	Face à la sortie 112 de l'autoroute 20		
Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	Rue Bernard-Pilon	Est	
	Rue Brunelle (à la sortie du pont Jordi-Bonet)	Ouest	
Yvon-L'Heureux sud, boulevard	Face au 195	Sud	
	Près du 555	Nord	
<i>Section B - lieux d'interdiction de stationnement de nuit avec période</i>			
ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	DURÉE DATE / HEURE OU MESSAGE
Brillon, rue	Du 125 au 175	E-O	1 ^{er} déc.-31 mars 3 h à 7 h
Cartier, boulevard	Stationnement public, côté droit du 39		1 ^{er} déc.-31 mars 3 h à 7 h
Châteaux, rue des	Côté sud	O-E	1 ^{er} déc.-31 mars la nuit lun-mar mer-jeu ven-sam
	Côté nord, entre la rue des Marquises et le boulevard Yvon-L'Heureux Nord	O-E	1 ^{er} déc.-31 mars la nuit dim-lun mar-mer jeu-ven sam-dim
Gouverneurs, rue des	Entre les rues Des Seigneurs et Des Châteaux (côté est)	E-O	1 ^{er} déc.-31 mars la nuit dim-lun mar-mer jeu-ven sam-dim
	Entre les rues Des Seigneurs et Des Châteaux (côté ouest)	O-E	1 ^{er} déc.-31 mars la nuit lun-mar mer-jeu ven-sam
Guertin, rue	Stationnement public		1 ^{er} déc.-31 mars 3 h à 7 h en alternance d'un côté puis de l'autre
Laurier, rue	777 (stationnement hôtel de ville)		1 ^{er} déc.- 31 mars 3 h à 7 h
Marquises, rue des	Entre la rue des Châteaux et face aux 775 et 782 des Marquises (côté est)	S-N	1 ^{er} déc.-31 mars la nuit dim-lun mar-mer jeu-ven sam-dim
	Entre la rue des Châteaux et face aux 775 et 782 des Marquises (côté ouest)	N-S	1 ^{er} déc.-31 mars la nuit lun-mar mer-jeu ven-sam
Monseigneur-de-Laval, rue	Entre Saint-Jean-Baptiste, rue et Brillon, rue	N-S	1 ^{er} déc.-31 mars 3 h à 7 h
Saint-Jean-Baptiste, rue	Au 20 (stationnement public au Pavillon d'accueil)		1 ^{er} déc. - 31 mars 3 h à 7 h

Saint-Matthieu, rue	Au 12	O-E	1 ^{er} déc.-31 mars 3 h à 7 h
	Face au 12	E-O	1 ^{er} déc.-31 mars 3 h à 7 h
Seigneurs, rue des	Côté nord	E-O	1 ^{er} déc.-31 mars la nuit dim-lun mar-mer jeu-ven
	Côté sud	O-E	1 ^{er} déc.-31 mars la nuit lun-mar mer-jeu ven-sam
Stationnement incitatif	Rue Maria-Goretti		1 ^{er} déc.-31 mars 2 h à 6 h
Stationnement incitatif	Entre le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et la rue Cartier (lot 4 493 504)		1 ^{er} déc.-31 mars 2 h à 6 h
Section C - exceptions prévues - permission de stationner de 2 h à 7 h du 1^{er} décembre au 31 mars			
ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE		
André-Labadie, rue	Stationnement du parc Victor-Brillon, en face du 1569		
Carmen-Bienvenu, avenue	Face aux numéros civiques 12, 38, 78, 118, 136		
Claire-Préfontaine, rue	En face du 5, côté pair		Avec flèche à droite
	En face du 9, côté pair		Avec flèche double
	En face du 17, côté pair		Avec flèche à gauche
	En face du 31, côté pair		Avec flèche à droite
	En face du 35, côté pair		Avec flèche à gauche
	En face du 39, côté pair		Avec flèche à droite
	En face du 43, côté pair		Avec flèche double
	En face du 51, côté pair		Avec flèche à gauche
	En face du 63, côté pair		Avec flèche droite
	En face du 67, côté pair		Avec flèche à gauche
Chênes, rue des	425 - stationnement du terrain de golf, à gauche		
Guy-Girouard, rue	Face aux numéros civiques 25, 55, 80, 92, 162, 176, 210, 240, 305, 325, 343		
Lajeunesse, rue	799 - stationnement qui donne sur la rue du Repos, près de la sortie de secours		
Richelieu, rue	600 - stationnement du centre culturel, à côté de la borne électrique		
Paul-Perreault, rue	Face au 3005, côté impair, de l'entrée charretière au bout de la rue		Avec flèche double
	Face au 3005, côté impair		Avec flèche à droite
	Face au 3005, côté impair		Avec flèche double
	Face au 3005, côté impair		Avec flèche à gauche
	En face du 2400, côté impair		Avec flèche à droite
	En face du 2200, côté impair		Avec flèche double
	En face du 1950, côté impair		Avec flèche double
	En face du 1750, côté impair		Avec flèche à gauche
NOTE : Toutes les directions sont données à titre indicatif et sont approximatives.			
Modifications :	Règlement 1653-01-2013, art. 1; en vigueur le 2 mars 2013		
	Règlement 1653-03-2014, art. 1; en vigueur le 5 mars 2014		
	Règlement 1653-05-2014, art. 1; en vigueur le 6 février 2015		
	Règlement 1653-06-2016, art. 2; en vigueur le 21 septembre 2016		
	Règlement 1653-07-2016, art. 1; en vigueur le 29 novembre 2017		
	Règlement 1653-08-2018, art. 4; en vigueur le 4 avril 2018		
	Règlement 1653-09-2018, art. 5; en vigueur le 28 novembre 2018		
	Règlement 1653-12-2020, art. 1; en vigueur le 26 août 2020		
	Règlement 1653-13-2022, art. 2; en vigueur le 30 mars 2022		
	Règlement 1653-16-2025, art. 1, en vigueur le 7 novembre 2025		

ANNEXE I			
IMMOBILISATIONS			
ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	MESSAGE
Section A - Arrêt interdit en tout temps			
Alexander, rue	Entre les 911 et 889 (excepté autobus)	O-E	
Brillon, rue	Face au 231, côté pair		Avec flèche à gauche
Cartier, boulevard	Entrée du centre commercial Place Beloeil, jusqu'à l'intersection de la rue Hertel		Avec flèche à gauche
Choquette, rue	Entre le 280 et le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	N-S	
Christ-Roi, rue du	Rue Alexander sur une distance de 5 mètres vers le sud	S-N	
	Rue des Pins sur une distance de 5 mètres vers le nord	S-N	
	Face au 44, côté impair	N-S	Avec flèche à droite
Colibris, rue des	Face au 273		
Guertin, rue	Face au 940		
Hertel, rue	Face au 340	E-O	
Hubert, rue	Entre le 285 et l'accès au stationnement de l'école Saint-Matthieu	E-O	
Laurier, rue	Face au 903	S-N	
Lechasseur, rue	Face à la rue Dumont	S-N	Excepté autobus, avec flèche double
Nelligan, rue	Entre l'entrée charretière du 301 et l'intersection de la rue Hertel		Flèche droite Flèche double Flèche gauche
Pasteur, rue	Face au 451	E-O	
Paul-Perreault, rue	Face au 1250		Avec flèche à droite
	Face au 2035	N-S	
Pigeon, rue	Laurier, rue	E-O/O-E	
Richelieu, rue	Entre la rue de l'Industrie et la marina	S-N/N-S	
	Face au 2025	S-N	
	Face au 2026	N-S	
Section B - arrêt interdit avec message et/ou période			
Alexander, rue	Au 875	E-O	D'ici au coin avec flèche à droite
	Au 875	E-O	7 h 30 à 8 h 15 et de 14 h 45 à 15 h 30 du lun au vend de sept à juin avec flèche à gauche
	Au 889	E-O	7 h 30 à 8 h 15 et de 14 h 45 à 15 h 30 du lun au vend de sept à juin avec flèche à gauche et droite
	Au 911	E-O	7 h 30 à 8 h 15 et de 14 h 45 à 15 h 30 du lun au vend de sept à juin avec flèche à droite

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	MESSAGE
Brillon, rue	Au 159, côté impair		7 h 30 à 8 h 30 Du lun au vend de sept à juin avec flèche double
	Au 175, côté impair		7 h 30 à 8 h 30 Du lun au vend de sept à juin avec flèche double
	Au 215, côté impair		7 h 30 à 8 h 30 Du lun au vend de sept à juin avec flèche double
	Au 231, côté impair		7 h 30 à 8 h 30 Du lun au vend de sept à juin avec flèche droite
	Au 231, côté impair		7 h 30 à 8 h 30 Du lun au vend de sept à juin avec flèche gauche
	Au 279	E-O	7 h-18 h; lun à vend; sept à juin
	Au 311	E-O	7 h-18 h; lun à vend; sept à juin
	Au 365	E-O	7 h-18 h; lun à vend; sept à juin
	Au 371	E-O	7 h-18 h; lun à vend; sept à juin
	Au 389	E-O	7 h-18 h; lun à vend; sept à juin
	Au 413	E-O	7 h-18 h; lun à vend; sept à juin
	Face au 251	O-E	D'ici au coin; flèche à droite
	Face au 251		D'ici au coin; flèche à gauche
Buisson, rue du	Entre les rues Valmont et Alexis-Mézières	E-O	7 h 30-17 h lun au ven
Cartier, boulevard	Face au 336	N-S	8 h-15 h 30 lun au ven
	De la rue Hertel jusqu'au 336	N-S	8 h-15 h 30 lun au ven
Christ-Roi, rue du	Au 100	E-O	Arrêt interdit de 7 h 30 à 8 h 15 et de 14 h 45 à 15 h 30 du lun au vend de sept à juin avec flèche à gauche
	Au 94	E-O	Arrêt interdit de 7 h 30 à 8 h 15 et de 14 h 45 à 15 h 30 du lun au vend de sept à juin avec flèche à gauche et droite
	Au 80	E-O	Arrêt interdit de 7 h 30 à 8 h 15 et de 14 h 45 à 15 h 30 du lun au vend de sept à juin avec flèche à gauche et droite
	Au 64	E-O	Arrêt interdit de 7 h 30 à 8 h 15 et de 14 h 45 à 15 h 30 du lun au vend de sept à juin avec flèche à gauche et droite
	Au 44	E-O	Arrêt interdit de 7 h 30 à 8 h 15 et de 14 h 45 à 15 h 30 du lun au vend de sept à juin avec flèche à droite
	Face au 44	O-E	Débarcadère zone réservée aux parents d'élèves
	Face au 58	O-E	Débarcadère zone réservée aux parents d'élèves
	Face au 72	O-E	Débarcadère zone réservée aux parents d'élèves
	Face au 80	O-E	Arrêt interdit de 7 h à 16 h du lun au vend de sept à juin sauf autobus scolaire avec flèche à gauche
	Face au 94	O-E	Arrêt interdit de 7 h à 16 h du lun au vend de sept à juin sauf autobus scolaire avec flèche à gauche et droite

ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION	MESSAGE
Christ-Roi, rue du (suite)	Face au 100	O-E	Arrêt interdit de 7 h à 16 h du lun au vend de sept à juin sauf autobus scolaire avec flèche à droite
De Lévis, rue	Côté nord, entre la rue Radisson et le boulevard Yvon-L'Heureux Nord		8 h-17 h les jours d'école
F.-X.-Garneau, rue	Au 80	N-S	Arrêt interdit de 7 h à 18 h du lun au ven de sept à juin avec flèche à gauche
	Au 80	N-S	Arrêt interdit de 7 h à 18 h du lun au ven de sept à juin avec flèche à gauche et droite
	Au 80	N-S	Arrêt interdit de 7 h à 18 h du lun au ven de sept à juin avec flèche à droite
Hertel, rue	De la rue Nelligan jusqu'au 300	O-E	8 h-17 h lun au ven
Hubert, rue	Au 225, côté impair		Arrêt interdit de 7 h à 18 h du lun au ven de sept à juin avec flèche à gauche
	Au 225, côté impair		Arrêt interdit de 7 h à 18 h du lun au ven de sept à juin avec flèche à droite
Ledoux, rue	Côté gauche du 545 Sir-Wilfrid-Laurier	O-E	Arrêt interdit excepté transport adapté
Paul-Perreault, rue	Côté droit du 821, rue Ange-Aimé-Lebrun, vis-à-vis les 2 cases de stationnement		De 7 h à 18 h, du lun au vend, de sept. à juin Une flèche gauche Une flèche droite
	Face au 1750, côté impair		De 7 h à 18 h, du lun au vend, de sept. à juin
	Face au 1950, côté impair		De 7 h à 18 h, du lun au vend, de sept. à juin
	Face au 2200, côté impair		De 7 h à 18 h, du lun au vend, de sept. à juin
	Face au 2400, côté impair		De 7 h à 18 h, du lun au vend, de sept. à juin
Sir-Wilfrid-Laurier, boul.	Face au 9	O-E	Autos, motos et véhicules récréatifs
	Face au 111, côté impair (à l'abribus)		Sauf autobus
NOTE : Toutes les directions sont données à titre indicatif et sont approximatives.			
Modifications :	Règlement 1653-01-2013, art. 1; en vigueur le 2 mars 2013		
	Règlement 1653-03-2014, art. 1; en vigueur le 5 mars 2014		
	Règlement 1653-05-2014, art. 1; en vigueur le 6 février 2015		
	Règlement 1653-06-2016, art. 2; en vigueur le 21 septembre 2016		
	Règlement 1653-08-2018, art. 4; en vigueur le 4 avril 2018		
	Règlement 1653-12-2020, art. 1; en vigueur le 26 août 2020		
	Règlement 1653-13-2022, art. 2; en vigueur le 30 mars 2022		
	Règlement 1653-16-2025, art. 1; en vigueur le 7 novembre 2025		

ANNEXE J			
VITESSE			
RUE	SECTION CONCERNÉE	LOCALISATION DES ENSEIGNES	DIRECTION
Section A - Limite de vitesse à 30 km/h - parcs et zones scolaires			
1. École Au Cœur-des-Monts			
Paul-Perreault, rue		Au 1194, côté pair	
		Au 1121, côté impair	
		Face au 2150, côté impair	
		Intersection Ange-Aimé-Lebrun	
Ange-Aimé-Lebrun, rue		Face au 746	
		Face au 740	
		Face au 724	
		Face au 720	
		Face au 785	
		Face au 838	
		Face au 904	
		Face à l'école Au Cœur-des-Monts	S-N
		Face à l'école Au Cœur-des-Monts	N-S
Armand-Lamoureux, avenue		Face au 75	
		Face au 45	
		Dans le rond-point	
Carmen-Bienvenu, avenue		Au 61, côté impair	
2. École Cédar			
Le Moyne, rue	Entre la rue Hertel et la rue Rodin	Intersection Hertel	Ouest
		Face au 684	Est
Monseigneur-Bourget, rue	Entre la rue Le Moyne et le 320	Intersection Le Moyne	Nord
		Face au 280	Sud
		Face au 312 (signal avancé de limite de vitesse)	
Cedar, rue	Entre la rue Le Moyne et la rue Le Corbusier	Au 265, côté impair	
		Face au 286	
		Face au 290 (signal avancé de limite de vitesse)	
		Au 370, côté pair	
3. École Jolivent			
Hertel, rue	Entre la rue Le Moyne et le boulevard Cartier	Intersection Le Moyne	Est
		Intersection Cartier	Ouest
Des Tilleuls, rue	Entre la rue Mont-Sabré et la rue Hertel	Face au 366	Sud
Cartier, rue	Entre la rue Hertel et la rue Le Moyne	Intersection Hertel	Sud
		Face au 257, côté impair	
4. École Le Petit Bonheur			
Pins, rue des	Entre la rue Choquette et la rue F.-X.-Garneau	Face au 230	Sud
		Intersection F.-X.-Garneau	Ouest
Alexander, rue	Entre les rues des Pins et Dupré	Face au 919 (côté pair)	
		Face au 775, côté impair	
Christ-Roi, rue	Entre la rue des Pins et la rue Alexander	Face au 44	Nord
		Face au 94	Sud
F.-X.-Garneau, rue	Entre la rue des Pins et la rue Choquette	Face au 57	Sud
		Face au 125	Sud
		Au 29	Nord
5. École Le Tournesol			
Du Buisson, rue	Entre la rue du Sentier et la rue Alexis-Mézières	Face au 164	Ouest
		En face du 128, côté impair	
		Face au 220	Est
		À droite du 1365 du Sentier (signal avancé de limite de vitesse)	
Valmont, rue	Entre la rue du Buisson et la rue Gagnon	Face au 1367	Nord
		Face au 1387	
		Face au 1467	Sud
Gagnon, rue	À partir de la rue Goya jusqu'à l'extrémité ouest de la rue Gagnon	Face au 125, côté impair	
		Face au 155 Gagnon	Ouest
		Face au 209 Gagnon	Est

RUE	SECTION CONCERNÉE	LOCALISATION DES ENSEIGNES	DIRECTION
Alexis-Mézières, rue	Entre la rue du Buisson et la rue Gagnon	Face au 1406	
		Face au 1496	Sud
		Face au 232 du Buisson	Nord
Marnier, rue	Entre la rue Larose et la rue du Buisson	Face au 1329	Nord
		Face au 1353	Sud
6. École Saint-Matthieu			
Dupré, rue	Entre les 791 et 922	Au 791	
		Au 820	Nord
		Face au 298, Honoré-Mercier	Est
		Au 900	Sud
		Au 922	
		Face au 350, Hubert	Est
Brillon, rue	Entre Dupré et Monseigneur-De Laval	Au 125	Est
		Au 292	Est
		Au 231	Est
Monseigneur-De Laval, rue	Entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Brillon	Au 896	Sud
		Au 895	Nord
Laurier, rue	Entre Saint-Jean-Baptiste et Hubert	Au 900	Sud
		Au 843	Nord
		Au 821 (signal avancé de limite de vitesse)	
		Au 817 (signal avancé de limite de vitesse)	
Hubert, rue	Entre la rue Laurier et le 350	À la sortie de la Caisse populaire	Ouest
7. École secondaire Polybel			
De Lévis, rue	Entre le boul. Yvon-L'Heureux Nord et la rue Radisson	Face au 820	Est
		Intersection Radisson	Ouest
Radisson, rue	Entre la rue de Lévis et la rue Pigeon	Face au 631	Nord
		Face au 679, côté impair	Nord
		Face au 739	Sud
8. Parc canin			
Radisson, rue	Entre le 763 et le 799	En face du 799, côté pair	N-S
		Au 763, côté impair	S-N
9. Boisé Louis-Philippe-Vézina			
Bromont, rue de		À gauche du 353 rue Duvernay	S-N
		Face au 341	N-S
Dupré, rue		Face au 712	N-S
		Face au 630	S-N
Duvernay, rue		Intersection Bromont, rue de	E-O
Lechasseur, rue		Face au 346	
		Au 408	O-E
10. Parc Charles-Larocque			
Mgr Lajoie		Face au 381 (signal avancé de limite de vitesse)	
		Face au 386	
		Face au 393	
		Face au 410	
11. Parc de la Baronne			
Bourgeois, rue		Face au 829 (signal avancé de limite de vitesse)	
		Face au 856	
Ormeaux, rue des		Face au 736	
		Face au 814	
Orléans, rue d'		Face au 1053	
		Face au 1099	
12. Parc de la Providence			
Boischatel, rue de		Face au 75	
		Face au 87	
Champagne, rue		Face au 83	
		Face au 71	
		Face au 107	
Sabrevois, rue		Côté droit du 1590	
Sylvain, rue		Face au 1579	
		Face au 1591	

RUE	SECTION CONCERNÉE	LOCALISATION DES ENSEIGNES	DIRECTION
13. Parc des Trente			
Faessler, rue		Du côté gauche du 349, rue Grimard	O-E
		Au 1039	E-O
Hirondelles, rue des		Au 372	O-E
		Intersection Faessler, rue	E-O
14. Parc Eulalie-Durocher			
Dupré, rue		Intersection rue Chanoine-Pepin (signal avancé de limite de vitesse)	
		Face au 1150	N-S
		Face au 1017 (signal avancé de limite de vitesse)	S-N
		Face au 1021	S-N
15. Parc Gaspard-Boucalt			
Demers, rue		Face au 272	N-S
		Face au 235	S-N
Grimard, rue		Face au 207 (signal avancé de limite de vitesse)	
		Face au 237	
		Face au 278 (signal avancé de limite de vitesse)	
		Face au 270	
16. Parc Jean-Baptiste-Allard			
Ducharme, rue		Intersection rue Borduas	O-E
		Face au 777 (signal avancé de limite de vitesse)	E-O
		Face au 798	E-O
17. Parc Joseph-Daigle			
Dulude, rue		Face au 584	
		Côté du 491, rue Morrison	
Dubois, rue		Face au 431 (signal avancé de limite de vitesse)	
		Face au 455	
Asselin, rue		Côté nord de la rue Vincent	N-S
18. Parc Louis-Philippe-Brodeur			
Boullé rue		Face au 600	
		Face au 648	
		Face au 662 (signal avancé de limite de vitesse)	
Lechasseur, rue		Face au 585 (signal avancé de limite de vitesse)	E-O
		Face au 597	E-O
		Face au 626 (signal avancé de limite de vitesse)	O-E
		Face 612	O-E
19. Parc Rolland-Comtois			
Rémi-Dansereau, rue		Face au 170 (signal avancé de limite de vitesse)	E-O
		Face au 180	
		Au 236	
		Face au 253 (signal avancé de limite de vitesse)	O-E
20. Parc Victor-Brillon			
André-Labadie, rue		Face au 1551 (signal avancé de limite de vitesse)	Nord
		Face au 1557	Nord
		50 mètres avant la rue Leclerc (signal avancé de limite de vitesse)	Sud
		Intersection rue Leclerc	Sud
21. Place Jean-Godin			
Choquette, rue	Entre la rue Dupré et le boulevard Yvon-L'Heureux Nord	En face du 963, côté pair	
		En face du 810, côté impair	
		En face du 774, côté impair	
22. Place Fernand-Bonin			
Bonair, rue	Entre la rue Hertel et le 377	Face au 540, côté pair	
		En face du 344, côté impair	
23. Boisé de La Jemmerais			
Carillon, rue de	Entre le 648 et le 672	Face au 672, côté pair	
		En face du 648, côté impair	
23. Secteur de la montée du Pré-Vert			
Pré-Vert, Montée du	Entre la rue Richelieu et l'extrémité de la Montée du Pré-Vert	Face au 240 (signal avancé de limite de vitesse)	
		Intersection Clair-de-Lune	Nord
		Face au 310	Sud
24. Secteur de la rue Saint-Georges, rue			
Saint-Georges, rue	Entre les rues Richelieu et Perreault	Près du 126, rue Richelieu	E-O

RUE	SECTION CONCERNÉE	LOCALISATION DES ENSEIGNES	DIRECTION
25. Secteur du Vieux-Beloeil			
Bourgeois, rue	Entre Richelieu et Dupré	Intersection Richelieu	Ouest
		Face au 80, côté pair	
		Face au 130	Ouest
		Face au 186	Est
Guertin, rue	Entre Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu	Face au 910	Nord
		Face au 940, côté pair	
Hubert, rue		Face au 89, côté pair	
		Face au 17, côté impair	
Laurier, rue	Entre Saint-Jean-Baptiste et Saint-Matthieu	Au 919	Nord
Malo, rue	Entre Dupré et Saint-Joseph	Intersection Dupré	Est
		Intersection Saint-Joseph	Ouest
Monseigneur-De Laval, rue	Entre Saint-Matthieu et Saint-Jean-Baptiste	Intersection St-Matthieu	Sud
Richelieu, rue	Entre Hubert et Bourgeois	Face au 858, côté impair (signal avancé de limite de vitesse)	
		Face au 888, côté impair	
		Face au 1005, côté impair	
		Face au 1108, côté pair	
		Face au 1070, côté pair	
		Face au 940, côté pair	
Saint-Jean-Baptiste, rue	Entre la rue Richelieu et le 365	Face au 87, côté impair	
		En face du 255, côté pair	
		Face du 350, côté pair	
Saint-Joseph, rue	Entre Saint-Jean-Baptiste et Bourgeois	Intersection Saint-Jean-Baptiste	Nord
		Face au 1014	Sud
Saint-Matthieu, rue	Entre Richelieu et Dupré	Près de Richelieu	Ouest
		Face au 80, du côté du cimetière	Ouest
		Face au 221, côté impair	
		Face au 245	Est
Saint-Pierre, rue	À partir de Dupré jusqu'à l'extrémité (cul-de-sac)	Face au 75	Ouest
		Intersection Saint-Joseph	Ouest
		Intersection Dupré	Est
Section B- Limite de vitesse à 30 km/h - jeux libres dans les rues			
Alexander, rue		Au 854	E-O
		Au 799	O-E
Alexis-Galipeau, rue		Au 951	S-N
		Face au 1135	N-S
Aragon, rue		Au 661	E-O
Auger, rue		Au 365, côté impair	E-O
		Au 440, côté pair	O-E
Azarie-Lamer, rue		Côté gauche du 754, Ange-Aimé-Lebrun	N-S
Beaugrand, rue		Au 945	S-N
		Au 1140	N-S
Bellini, rue		Au 1509	
		Au 1568	
Bénoni-Robert, rue		Au 1163	S-N
		Au 1194	N-S
Boisclair, rue		Au 1361	S-N
		Au 1432	N-S
Boullé		Au 775	
		Au 828	
Claire-Préfontaine, rue		Au 5	E-O
		Face au 67	O-E
Cormier, rue		Au 1043	S-N
		Au 1106	N-S
Curie, rue		Au 930, côté pair	
		Au 853, côté impair	
Denault, rue		Au 1059	S-N
		Au 1136	N-S
Des Groseilliers, rue		Au 859	S-N
Doré, rue		Au 981	S-N
		Au 994	N-S

RUE	SECTION CONCERNÉE	LOCALISATION DES ENSEIGNES	DIRECTION
Dubois, rue		Au 511, côté impair	
		Au 345, coté impair	
Faisans, rue des		Face au 1122	E-O
		Au 1174	O-E
Galilée, rue		Au 942	N-S
Germaine-Langlais, rue		Au 953	S-N
		Au 1002	N-S
Guy-Girouard, rue		Au 351	N-S
Hirondelles, rue des		Face au 455	O-E
Jean-Louis-Lachapelle, rue		Au 25	E-O
		Face au 145	O-E
Lalonde, rue		Du côté gauche du 1370, rur Richelieu	
		Au 92, côté pair	
Lapalme, rue		Au 843	E-O
		Au 890	O-E
Léa-Lafontaine, rue		Face au 1189	N-S
Léopold-Lacroix, rue		Au 15	S-N
Loiselle, rue		Au 163	S-N
		Au 230	N-S
Louis-Hébert, rue		Au 271	S-N
		Au 368	N-S
Lucien-Huot, croissant		Au 867	
		Au 942	
Marie-Posé, rue		Au 375	E-O
		Au 708	O-E
Martel, rue		Au 76, côté pair	
		Au 43, côté impair	
Maurice-Auclair, rue		Face au 25	S-N
		Au 205	N-S
Mésanges, rue des		Au 458	S-N
		Au 553	S-N
Michel, rue		Au 21, côté impair	
		Au 70, côté pair	
Monseigneur-Moreau, rue		Au 219	E-O
		Au 448	O-E
Montcour, rue		Face au 378, côté impair	
		Face au 514, côté pair	
Nelligan, rue		Au 370	N-S
		Au 311	S-N
Omer-Adam, rue		Face au 1188, côté pair	
		Face au 1143, côté impair	
Pasteur, rue		Au 377	E-O
		Face au 451	O-E
Picasso, rue		Face au 1518	S-N
		Côté droit du 1564	N-S
Pierre-H.-Lambert, rue		Au 1002	N-S
		Côté droit du 687, rue Salomon	S-N
Prairies, rue des		Au 339, côté impair	E-O
		Au 404, côté pair	O-E
Raphaël, rue		Face au 1504	S-N
		Au 1586	N-S
Régis-Phaneuf, rue		Au 1161	E-O
		Au 1372	O-E
Riviera, rue		Face au 626	E-O
		Face au 703	O-E
		Au 860	
Rochon, rue		Au 104	O-E
		Face au 68	E-O
Rodin, rue		Au 257	S-N
		Au 350	N-S
Sabrevois, rue		Au 1588, côté pair	
		Au 1535, côté impair	
Saint-Paul, rue		Au 215	E-O
		Au 236	O-E
Sentier, rue du		Au 1365	S-N
		Au 1466	N-S

RUE	SECTION CONCERNÉE	LOCALISATION DES ENSEIGNES	DIRECTION
Vallon, rue du		Au 1365	S-N
		Au 1430	N-S
Vincent-Massey, rue		Au 396, côté pair	
		Au 271, côté impair	
Yolande-Chartrand, rue		Au 901, côté impair	
Section C - limite de vitesse à 40 km/h - localisation des panneaux			
Adrien-Prochencher, avenue		Au 260	
André-Labadie, rue		Face au 1563	
		Côté du 200, Serge-Pepin	
Ange-Aimé-Lebrun, rue		Intersection Saint-Jean-Baptiste	
		Côté du 1218, Yvon-L'Heureux Nord	
		Face au 895, côté impair	
		Face au 956, côté pair	
A.-Lamoureux, avenue		face au 40	
Beaugrand, rue		Au 921	
Bellerive, rue		Côté du 1580, Richelieu	
Biron, rue		Côté du 364, Richelieu	
		Côté du 365, Sir-Wilfrid-Laurier	
Boischatel, rue de		Face au 91	
Borduas, rue		Au 820	
Boullé, rue		Face au 639	
Bourgeois, rue		Face au 860	
Brébeuf, rue		Au 215	
Brousseau, rue		Côté du 104, Sir-Wilfrid-Laurier	
		Côté du 101, Sir-Wilfrid-Laurier	
Brunelle, rue		Face au 86	
		Côté du 744, Richelieu	
		Côté du 675, Sir-Wilfrid-Laurier	
Buisson, rue du		Face au 128, côté pair	
Carmen-Bienvenu, avenue		Face au 12	
Cartier, boulevard		Face au 240	
		Côté opposé du 10, boul. Cartier	
Cedar, rue		Face au 390 (côté impair)	
Champagne, rue		Face au 77	
		Face au 9, Champagne	
Châteaux, rue des		Au 832	
Chênes, rue des		Au 858	
		inter.Sir-W.-Laurier côté golf	
Chevaliers, rue des		Inter. Yvon-L'Heureux Nord côté impair	
Choquette, rue		Côté du 154, Richelieu	
		Côté du 145, Sir-Wilfrid-Laurier	
		Côté du 146, Sir-Wilfrid-Laurier	
Demers, rue		Face au 242	
Denise-Asselin		Côté du 1000, Yvon-L'Heureux N.	
Deslauriers, rue		Côté du 1510, Richelieu	
Dieppe, rue de		Au 11	
Ducharme, rue		face au 798	
Dulude		Intersection Morrison, côté du golf	
Dumas, rue		Au 1005	
Dupré, rue		Au 5	
		Face au 626	
		À l'opposé du 712	
		Face au 784	
		Face au 922	
		Face au 1140	
		Face au 1150	
Duvernay, rue		Face au 353	
		Face au 233	
F.-X.-Garneau		Face au 21	

RUE	SECTION CONCERNÉE	LOCALISATION DES ENSEIGNES	DIRECTION
Faessler, rue		Face au 1044	
		Côté ouest de l'intersection des Hirondelles	
		Face au 1003	
Fontaine, rue La		Côté du 305, Sir-Wilfrid-Laurier	
Frontenac, rue		Côté du 255, Sir-Wilfrid-Laurier	
Gadbois, rue		Face au 913	
Gagnon, rue		Face au 5	
		En face du 125, côté pair	
Gérard-Dupont		Face au 1055 (opposé)	
George-Sand		Face au 1044	
Gilbert-Desautels		Côté du 1148, Yvon-L'Heureux N.	
Girard		Face au 1000	
Goulet, rue		Côté du 245, Goulet	
Grimard		Face au 230	
		Face au 275	
Henri-Bourassa		Face au 920	
Hertel, rue		Face au 212	
		Côté parc Albertine-Ducharme	
Jeannotte, rue		Côté du 806, Richelieu	
Jean-Talon, rue		Côté du 231, Sir-Wilfrid-Laurier	
Lalonde, rue		Côté du 1370, Richelieu	
Lapierre rue		coin du 384, Lapierre	
Lapointe, rue		Côté du 738, Salomon	
Larose, rue		Côté du 1151, Yvon-L'Heureux N.	
		Côté du 1350, Richelieu	
Laurendeau, rue		Au 1001	
Lechasseur		Au 754	
		Inter.Sir-W.-Laurier côté golf	
		Intersection Boullé	
		Intersection Asselin	
		Face au 408	
		Au 346, côté pair	
Leclerc, rue		Face au 123 (signal avancé de limite de vitesse)	
		Côté du 1726, Richelieu	
Ledoux, rue		Côté du 245, Sir-Wilfrid-Laurier	
		Côté du 561, Sir-Wilfrid-Laurier	
Limoges, rue		Côté du 209, Sir-Wilfrid-Laurier	
Manoirs, rue des		Côté du 809, Yvon-L'Heureux Nord	
Marcotte, rue		Inter. Yvon-L'Heureux Nord côté impair	
Marquises, rue des		Côté du 886	
Mésy, rue		Au 15	
Moyne, rue Le		Côté du 157, Yvon-L'Heureux Nord	
Mgr Bourget, rue		Face au 273	
Mozart, rue		Au 884	
Noiseux, rue		Côté du 1270, Richelieu	
Orléans, rue d'		Face au 1099	
Orsali, rue		Côté du 320, Richelieu	
		Côté du 289, Sir-Wilfrid-Laurier	
Pasteur, rue		Côté du 60, Sir-Wilfrid-Laurier	
Paul-Perreault, rue		En face du 1115, côté pair	
Pigeon, rue		En face du 320, côté impair	
Radisson, rue		Au 904	
		Au 799, côté impair	
Richelieu, rue		En face du 28, côté impair	
		Face au 80, côté pair	
		En face du 98, côté impair	
		En face du 240, côté impair	
		Face au 320, côté pair	
		En face du 386, côté impair	
		Face au 700, côté pair	
		En face du 816, côté impair	
		Face au 850, côté pair	
		En face du 1076, côté impair	
		Face au 1304, côté pair	
		En face au 1370, côté impair	

RUE	SECTION CONCERNÉE	LOCALISATION DES ENSEIGNES	DIRECTION
Richelieu, rue (suite)		Face au 1430, côté pair	
		En face du 1490, côté impair	
		Face au 1620, côté pair	
		En face du 1700, côté impair	
		Face au 1810, côté pair	
Rémi-Dansereau, rue		au 176	
		face au 240	
Rouville, rue De		Côté du 79, Sir-Wilfrid-Laurier	
		Face au 299	
Saint-Charles, rue		Côté du 243, Bernard-Pilon	
Saint-Jean-Baptiste, rue		Face au 365, côté impair	
		Environ 75 m avant la rue Beaugrand, côté pair	
Saint-Laurent, rue		Côté du 393, Sir-Wilfrid-Laurier	
Salle, rue De La		Au 15	
Sylvain, rue		Face au 1593	
Tilleuls, rue des		En face du 352, côté impair	
Verchères, rue		Côté du 470, Richelieu	
		Au 187	
Vincent-Massey, rue		Au 280, côté pair	
Vinet, rue		Au 915	
Wilfrid-Morin, rue		Côté du 1390, Richelieu	
Section D - Limite de vitesse à 50 km/h - localisation des panneaux			
Industrie, rue de l'		En face du 1701	O-E
		En face du 1633	O-E
		En face du 1555	O-E
		En face du 1085	O-E
		50 m après la sortie de l'autoroute 20	E-O
		Au 615	E-O
		Au 1285	E-O
		Au 1555	E-O
Richelieu, rue		À 100 m avant le 2058	
		Face au 2168	
Saint-Jean-Baptiste, rue		Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	O-E/E-O
		100 m avant le boulevard Yvon-L'Heureux Nord	E-O
		200 m avant la rue Radisson	O-E
		100 m après la rue Beaugrand, côté impair	
		Lapointe, rue	E-O/O-E
		Vinet, rue	O-E
		325 m avant le boulevard Yvon-L'Heureux Nord	E-O
		300 m après le boulevard Yvon-L'Heureux Nord	E-O
		400 m avant Ange-Aimé-Lebrun	O-E
		Intersection Ange-Aimé-Lebrun	O-E
		200 m après Ange-Aimé-Lebrun	E-O
		700 m après le boulevard Yvon-L'Heureux Nord	O-E
		770 m après le boulevard Yvon-L'Heureux Nord	E-O
		100 m après le chemin Trudeau	O-E

RUE	SECTION CONCERNÉE	LOCALISATION DES ENSEIGNES	DIRECTION
Serge-Pepin, rue		Face au 68	E-O
		Face au 170	
		Face au 280	
		Près du 550	
		Entre la bretelle de la sortie 112 et le boulevard Yvon-L'Heureux Nord	O-E/E-O
		Bretelle de l'autoroute 20	O-E
Yvon-L'Heureux Nord, boulevard		Face au 55	
		Face au 125	
		Face au 235	
		Face au 266	
		Face à la rue Le Moyne	
		Face à la rue Marcotte	
		Face au 483	
		Près du 638	
		Face au 880	
Yvon-L'Heureux Nord, boulevard (suite)		± 200 m au sud de la rue des Châteaux	
		Face au 945	
		Face au 957	
		Face au 1035	
		Face au 1074	
		Face au 1160	
		Face au 1190	
		Face au 1304	
Yvon-L'Heureux Sud, boulevard		Face au 90, côté pair	
		Face au 195	
		Face au 200, côté pair	
		Face au 205, côté impair	
		Face au 231, côté impair	
		Face au 265	
		Face au 307	
		Face au 310, côté pair	
		Face au 345, côté impair	
		Face au 411, côté impair	
		En face du 421, côté pair	
		À droite du 555, côté impair	
Section E - Limite de vitesse à 70 km/h - localisation des panneaux			
Trudeau, rue		Intersection Saint-Jean-Baptiste	
Yvon-L'Heureux Sud, boul.		À la limite sud du 555	Sud
NOTE : Toutes les directions sont données à titre indicatif et sont approximatives.			
Modifications :	Règlement 1653-01-2013, art. 1; en vigueur le 2 mars 2013		
	Règlement 1653-03-2014, art. 1; en vigueur le 5 mars 2014		
	Règlement 1653-05-2014, art. 1; en vigueur le 6 février 2015		
	Règlement 1653-06-2016, art. 2; en vigueur le 21 septembre 2016		
	Règlement 1653-08-2018, art. 4; en vigueur le 4 avril 2018		
	Règlement 1653-11-2019, art. 18; en vigueur le 30 octobre 2019		
	Règlement 1653-12-2020, art. 1; en vigueur le 26 août 2020		
	Règlement 1653-13-2022, art. 2; en vigueur le 30 mars 2022		
	Règlement 1653-15-2023, art. 1; en vigueur le 24 mai 2023		
	Règlement 1653-16-2025, art. 1; en vigueur le 7 novembre 2025		

ANNEXE K			
PASSAGES POUR PIÉTONS ET/OU ÉCOLIERS ET ZONE SCOLAIRE			
ENDROIT	INTERSECTION/ POINT DE REPÈRE	DIRECTION	NOTE
Section A - passages pour écoliers et/ou piétons			
Adrien-Provencher, rue	Face au 245, côté gauche		
Alexander, rue	F.-X.-Garneau, rue	E-O/E-O	
	Face au 875	O-E	
	Face au 853	O-E	
	Du côté droit du 92, rue Dupré		piétons
Alexis-Mézières, rue	Face au 1396	N-S/S-N	
	Face au 1416	N-S/S-N	
André-Labadie, rue	Sortie du parc Victor-Brillon		
	Gagnon, rue	N-S/S-N	
Ange-Aimé-Lebrun, rue	Au croisement de la piste cyclable	E-O/O-E	
	Face au 669	E-O	
	Face au 672	O-E	
	Face au 875	N-S	
	Face au 880	S-N	
Aragon, rue	Face au 696	O-E	
	Face au 697	E-O	
Beaugrand, rue	Face au 978	O-E	
	Face au 983	E-O	
Bernard-Pilon, rue	F.-X.-Garneau, rue	E-O/O-E	
Brillon, rue	Face au 365	E-O	
	Face au 378	O-E	
	Dupré, rue	E-O/O-E	
	Face au 390	S-N/N-S	
Buisson, rue du	Valmont, rue	O-E/E-O	
	En face du 176, côté impair		écoliers
	Au 176, côté pair		écoliers
	Marnier, rue (piétons et cyclistes)	E-O/O-E	
Cartier, boulevard	Face au 336	S-N/N-S	
	Choquette, rue	N-S/S-N	
	Hertel, rue	S-N/N-S	
	En face de l'école Jolivent, côté impair, à l'arrière du 298, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, porte #314		écoliers
	Au 330, face à la porte #9, côté pair		écoliers
Cedar, rue	Face au 221	S-N	
	Face au 250, côté pair		écoliers
Chênes, rue des	Face au 336, côté piste cyclable		
	Face au 480, côté piste cyclable		piétons
	Face au 480, côté pair		
	En face du côté droit du 398 Vincent-Massey	E-O	piétons
	Côté droit du 398 Vincent-Massey	O-E	piétons
Choquette, rue	Face au 798, côté impair		
	Côté droit du 120, rue Dupré		piétons
Christ-Roi, rue du	Alexander, rue	N-S/S-N	
	Face au 44, côté pair		
Denise-Asselin, rue	Face au 703, côté impair		piétons, vélo
	Face au 704, côté pair		piétons, vélo
	Face au 742, côté pair		piétons
	Face au 745, côté impair		piétons
	Face au 829, côté impair		piétons
	Face au 830, côté pair		piétons

ENDROIT	INTERSECTION/ POINT DE REPÈRE	DIRECTION	NOTE
Domaine, rue du	Face au 702	E-O/O-E	
Ducharme, rue	Face au 766, côté pair		piétons
	En face du 766, côté impair		piétons
Dupré, rue	Hubert, rue	N-S/S-N	
	Pigeon, rue	N-S/S-N	
	Brillon, rue	N-S/S-N	
	Face au 83	S-N	
	Face au 91, côté impair		
	Face au 92, côté pair		
	Saint-Jean-Baptiste, rue	N-S/S-N	
F.-X.-Garneau, rue	Au 65		
	Au 80		
	Alexander, rue	N-S/S-N	
Gagnon, rue	André-Labadie, rue	E-O	
	Valmont, rue	E-O/O-E	
Gilbert-Desautels, rue	Face au 709, côté impair		
Hertel, rue	Nelligan, rue	E-O	
	des Tilleuls, rue	E-O	
	Au 333		
	Du côté gauche du 284, rue Nelligan		
Hubert, rue	Laurier, rue	Côté nord	
	Au 225	E-O	avec flèche à
	Au 228	E-O	avec flèche à
Industrie, rue de l'	Richelieu, rue		piétons
Jean-Pierre Comtois, rue	Du côté droit du 799, rue Lajeunsse		traverse d'enf
Larose, croissant	Larose, rue	N-S	
Larose, rue	Face au 396	E-O	
	Face au 633, côté impair		écoliers
	Vinet, rue	O-E	
	Face au 322 (piétons, cyclistes)	E-O	
Laurier, rue	Face au 831		
	Face au 843		
	Face au 879	N-S/S-N	
	Hubert, rue	N-S/S-N	
Le Moyne, rue	Du côté droit du 222, rue Hertel		piétons
	Du côté gauche du 240, rue Hertel		piétons
Monseigneur-Bourget, rue	Face au 653, côté impair		écoliers
Pins, rue des	Face au 16, côté pair		écoliers
	Face au 115, côté impair		écoliers
Pré-Vert, Montée du	du Joli-Vent, rue	O-E/E-O	
Radisson, rue	Saint-Jean-Baptiste, rue	S-N	
	Face au 763	S-N/N-S	
	Face au 896	S-N/N-S	
Repos, rue du	Face au 649		avec flèche à
Richelieu, rue	Face au 8, rue Verchères, des deux côtés de la rue Richelieu		
	Face au 828	S-N	
	Face au 860	S-N	
	Saint-Jean-Baptiste, rue	N-S/S-N	
	Face au 700	N-S/S-N	
	Face au 2026	N-S/S-N	
Rodin, rue	Face au 685, côté impair		
Saint-Jean-Baptiste, rue	Yvon-L'Heureux, boulevard (rond-point) - 8 traverses totales		avec flèches d
	Au 91		avec flèche ga
	Face au 103		avec flèche ga
	Rue Vinet	E-O	

ENDROIT	INTERSECTION/ POINT DE REPÈRE	DIRECTION	NOTE
Saint-Jean-Baptiste, rue (suite)	Radisson, rue	O-E	
	Dupré, rue	O-E/E-O	
	Beaugrand, rue	O-E/E-O	
Serge-Pepin, rue	Face au 450, côté impair		
	Face au 450, côté pair		
Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard (sortie du pont)	Laurier, rue	E-O	
Valmont, rue	Face au 1397	N-S/S-N	
	du Buisson, rue	N-S	
Vinet, rue	Saint-Jean-Baptiste, rue	N-S	
Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	Dumas, rue	N-S/S-N	
	Borduas, rue	S-N	
	Face au 1146, côté pair		écoliers
	Face au 1218, côté pair		
	À droite du 1302 - prolongation de la piste cyclable	N-S	
Section B - signal avancé d'une zone scolaire ou d'un passage pour écoliers et/ou piétons			
Alexander, rue	Face au 853	E-O	écoliers
	Face au 854		
	Face au 919	O-E	écoliers
Alexis-Mézières, rue	Face au 1386		
	Face au 1416		
	Face au 1446	N-S	écoliers
Ange-Aimé-Lebrun, rue	Face au 663	E-O	
	Face au 668	O-E	
	Face au 863	N-S	
	Face au 886	S-N	
	Face au 796		
	Près du ponceau		
Aragon, rue	Face au 702	O-E	
	Face au 655	E-O	
Beaugrand, rue	Face au 963	E-O	
	Face au 1000	O-E	
Bernard-Pilon, rue	F.-X.-Garneau, rue		
	Face au 843	E-O	écoliers
	Face au 930	O-E	écoliers
Brillon, rue	Face au 251		
	Face au 383		
	Face au 413	E-O	écoliers
	Face au 215	E-O	écoliers
Buisson, rue du	Face au 164	E-O	écoliers
Cartier, boulevard	Face au 150		
	Face au 126		
	En face de l'école Jolivent, côté impair, à l'arrière du 298, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, porte #294	S-N/N-S	écoliers
	En face de l'école Jolivent, côté impair, à l'arrière du 298, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, porte #306	S-N/N-S	écoliers
	Au 330, face à la porte #8, côté pair		écoliers
	Face au 215	S-N	écoliers
Cédar, rue	Lecorbusier, rue		
	Le Moyne, rue	S-N	écoliers
	Face au 370	N-S	écoliers

ENDROIT	INTERSECTION/ POINT DE REPÈRE	DIRECTION	NOTE
Chênes, rue des	Face au 468, côté impair		piétons
	Face au 510, côté pair		piétons
	Face au 650, côté impair	E-O	piétons
	Face au 750, côté pair	O-E	piétons
Choquette, rue	Dupré, rue		
	Face au 296		
	Face au 774, côté pair		
	Face au 810, côté pair		
	Face au 879		
	Face au 898		
	En face du 224, côté impair		
	Face au 274	O-E	écoliers
Christ-Roi, rue du	Face au 86	S-N	écoliers
De Lévis, rue	Face au 772	E-O	écoliers
Denise-Asselin, rue	Face au 691, côté impair		piétons, vélo
	Face au 710, côté pair		piétons, vélo
	Face au 733, côté impair		piétons
	Face au 768, côté pair		piétons
	Face au 817, côté impair		piétons
	En face du 841, côté pair		piétons
Ducharme, rue	Face au 755, côté impair		piétons
	Face au 770, côté pair		piétons
Dupré, rue	Beloeil, rue		
	Face au 83, côté impair		
	Face au 112, côté pair		
	Face au 154		
	Face au 820		écoliers
	Face au 755	S-N	écoliers
	Face au 776		écoliers
	Face au 820	S-N	écoliers
	Face au 900	N-S	écoliers
F.-X.-Garneau, rue	Face au 49		écoliers
	Face au 57		écoliers
	Face au 80		écoliers
	Face au 199		
	Face au 23	N-S/S-N	écoliers
	Face au 125	S-N	écoliers
Gagnon, rue	Face au 125	E-O	écoliers
	Face au 173	O-E	écoliers
	Face au 209	O-E	écoliers
Gilbert-Desautels, rue	Intersection Bénoni-Robert, côté impair		piétons, vélo
	En face du 715, côté pair		piétons, vélo
Hertel, rue	Du côté gauche du 519 rue Le Moyne	E-O	
	Face au 333	O-E	
	À 30 mètres à l'est du	O-E	écoliers
	Rue Le Moyne	S-N	écoliers
	Boulevard Cartier	O-E	écoliers
Hubert, rue	Laurier, rue	E-O	écoliers
	Au 201	E-O	écoliers
	Au 210	E-O	écoliers
Honoré-Mercier, rue	Brillon, rue		
Lafontaine, rue	Face au 219	E-O	écoliers
Lapointe, rue	Saint-Jean-Baptiste, rue		

ENDROIT	INTERSECTION/ POINT DE REPÈRE	DIRECTION	NOTE
Larose, rue	Face au 414		
	Face au 633		
	Face au 90		
	Face au 95		
	Vinet, rue	E-O/O-E	piétons
Laurier, rue	Au 817		
	Au 851	S-N	
	Au 890	N-S	
	Face au 817	S-N	écoliers
Lechasseur, rue	Face au 715	E-O	écoliers
Le Corbusier	Face au 471		
Le Moyne, rue	Hertel, rue	E-O	écoliers
	Face au 684	O-E	écoliers
Marcotte, rue	Yvon-L'Heureux, boulevard		
Monseigneur-De Laval, rue	Face au 895	S-N	écoliers
Monseigneur-Bourget, rue	Face au 320	N-S	
Nelligan, rue	Face au 300	O-E	écoliers
Pins, rue des	Face au 90	O-E	écoliers
	Face au 28	E-O	écoliers
Pré-Vert, Montée du	Face au 145	E-O	piétons
	Face au 205	O-E	piétons
Radisson, rue	Pigeon, rue		
	Saint-Jean-Baptiste, rue		
	Lechasseur, rue	S-N	écoliers
	Face au 763	N-S	écoliers
Rémi-Dansereau, rue	Face au 188, côté pair		
	Face au 210, côté pair		
	Face au 222, côté pair		
	Face au 236, côté pair		
Richelieu, rue	Face au 450, côté impair		
	Face au 478, côté pair		
	Face au 1005		
	Face au 1014		
	Face au 630	S-N	
	Brunelle, rue	N-S	
	Face au 932		
	Face au 976	N-S	piétons
	Entre la rue de l'Industrie et la marina	S-N	
	Face au 2058	N-S	
Saint-Jean-Baptiste, rue	Dupré, rue		
	Face au 965		
	Lapointe, rue		
	Face à la station de pompage		piétons
	Face au 2120		piétons
	Face au 120	O-E	
	Face au 255	E-O	
	Face au 298	O-E	écoliers
	Face au 496	E-O	écoliers
	À 140 m de la rue Radisson	O-E	écoliers
	À 30 m avant la rue Beaugrand	O-E	
	À 30 m avant la rue Beaugrand	E-O	
Serge-Pepin, rue	Face au 400, côté impair		
Tilleuls, rue des	Face au 366	N-S	écoliers
Valmont, rue	Face au 1367	S-N	écoliers
	Face au 1417		
	Face au 1467	S-N	écoliers
	Face au 1477	N-S	écoliers

ENDROIT	INTERSECTION/ POINT DE REPÈRE	DIRECTION	NOTE
Vincent-Massey, rue	Choquette, rue		
Vinet, rue	Face au 942	N-S	écoliers
	Face au 1146		
Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	Deschênes, rue		
	Du côté droit du 864 rue Mozart		
	Face au 141 (côté impair)	S-N	écoliers
	En face du 157, dans le terre-plein		écoliers
	Face au 477	S-N	écoliers
	des Chênes, rue	N-S	piétons
Section C - début d'une zone scolaire			
Alexander, rue	du Christ-Roi, rue	O-E	
	F.-X. Garneau, rue	E-O	
Alexis-Mézières, rue	Rue Du Buisson	S-N	
	Au 1496	N-S	
Brillon, rue	Face au 231	O-E	
Buisson, rue du	Valmont, rue	E-O	
Cartier, boulevard	Face au 257, côté impair		
	Hertel, rue (20 mètres)	N-S	
Cédar, rue	En face du 250, côté impair		
	Face au 286	N-S	
Dupré, rue	Hubert, rue	S-N	
	Face au 890	N-S	
F.-X. Garneau, rue	Alexander, rue	N-S	
	des Pins, rue	N-S	
Gagnon, rue	Alexis-Mézières, rue	O-E	
	Face au 155	E-O	
Gauthier, rue	Marnier, rue	S-N	
Hertel, rue	Face au 300	E-O	
	des Tilleuls, rue	E-O	
Honoré-Mercier, rue	Face au 298	O-E	
Hubert, rue	À la sortie du stationnement de la garderie	E-O	
Laurier, rue	Face au 827	S-N	
	Face au 879	N-S	
Le Corbusier, rue	Rue Hertel	O-E	
Le Moyne, rue	Face au 632	O-E	
	Face au 574	E-O	
Monseigneur-Bourget, rue	Face au 280	N-S	
	En face du 248, côté impair		
Monseigneur-De Laval, rue	Face au 888	N-S	
Nelligan, rue	Face au 284	O-E	
Paul-Perreault, rue	Au 1205	S-N	
Pins, rue des	Face au 64	O-E	
Radisson, rue	Face au 625	S-N	
	Face au 739	N-S	
Tilleuls, rue des	Hertel, rue	N-S	
Valmont, rue	du Buisson, rue (32 mètres)	S-N	
	Face au 1477	N-S	
	Au 1367	S-N	
Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	De Lévis, rue	S-N	
	Face au 638	N-S	

ENDROIT	INTERSECTION/ POINT DE REPÈRE	DIRECTION	NOTE
NOTE : Toutes les directions sont données à titre indicatif et sont approximatives			
Modifications :	Règlement 1653-01-2013, art. 1; en vigueur le 2 mars 2013		
	Règlement 1653-03-2014, art. 1; en vigueur le 5 mars 2014		
	Règlement 1653-05-2014, art. 1; en vigueur le 6 février 2015		
	Règlement 1653-06-2016, art. 2; en vigueur le 21 septembre 2016		
	Règlement 1653-08-2018, art. 4; en vigueur le 4 avril 2018		
	Règlement 1653-11-2019, art. 19; en vigueur le 30 octobre 2019		
	Règlement 1653-12-2020, art. 1; en vigueur le 26 août 2020		
	Règlement 1653-13-2022, art. 2; en vigueur le 30 mars 2022		
	Règlement 1653-15-2023, art. 1; en vigueur le 24 mai 2023		
	Règlement 1653-16-2025, art. 1; en vigueur le 7 novembre 2025		

CERTIFICAT DES APPROBATIONS

Avis de motion :	25 août 2025
Dépôt du projet de règlement :	25 août 2025
Adoption du règlement :	22 septembre 2025
Publication :	7 novembre 2025
Entrée en vigueur :	7 novembre 2025

NADINE VIAU
Mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière